

DEUX DÉPÔTS AVEC ARMES DU VI^e S. AV. J.-C. EN PROVENCE ORIENTALE

*Les Clues de Verdaches à Auzet (Alpes-de-Haute-Provence)
et la Source du Noyer à Roquefort-les-Pins (Alpes-Maritimes)*

Bernard DEDET et Georges MARCHAND*

Mots-clés. *Sud de la France, Provence, dépôt d'objets métalliques, armes offensives, armes défensives, harnachement, mors, bracelet, sociétés indigènes, limites de territoire.*

Résumé. *Cet article est la première étude détaillée de deux dépôts d'objets métalliques de la première moitié du VI^e s. av. J.-C. découverts, l'un, en 1958 aux Clues de Verdaches (Auzet, Alpes-de-Haute-Provence) et, l'autre, en 1878 à la Source du Noyer (Roquefort-les-Pins, Alpes-Maritimes). Ces deux lots sont essentiellement composés d'armes : pointes et talons de lance et de javelot, épées et poignards, sabres, coutelas et couteaux, casque et probables éléments de cuirasse et pièces de harnachement de cheval pour l'un, pointe de javelot, cnémides et bracelet pour l'autre. Leurs cadres topographiques respectifs sont étudiés, montrant, pour les deux cas, des emplacements privilégiés, dans des confins de terroirs naturels qui sont aussi des lieux de passage obligé. La similitude de ces dépôts et la singularité de leur composition conduisent les auteurs à voir dans ces deux ensembles des marqueurs de territoire, et à les replacer dans un contexte historique de structuration des communautés locales et d'accroissement des tensions entre elles, à une époque où les premiers trafiquants et colons étrusques et grecs s'installent sur le littoral.*

Key-words. *South of France, Provence, metal deposits, weapons of offence and defence, harness, bridle bit, armllet, indigenous societies, territorial boundaries.*

Abstract. *This is the first detailed study of two metal deposits dated to the first half of the 6th century B.C., found in 1878 and 1958. These two sets mostly include weapons: spear and javelin heads and sockets, swords and daggers, knives and cutlasses, helmet and probably scale armour and harness fittings in the first set, javelin head, cnaemid and armllet in the second one. Both topographical backgrounds are analyzed, showing privileged sitings on the fringes of natural landscapes which are also necessary crossing-points. Due to the similarity in the deposits and their peculiarity, being not funerary, the authors consider them markers of territory, and put them in a historical context of structuring local communities and where strained relationships increased at the time when the first Etruscan and Greek traders settled on the sea coast.*

Translation: Isabelle FAUDET

Schlüsselwörter. *Südfrankreich, Provence, Metalldepotfund, Angriffswaffen, Verteidigungswaffen, Pferdegeschirr, Knebeltrense, Arming, einheimische Gemeinschaften, Grenzen des Territoriums.*

Zusammenfassung. *Dieser Artikel ist die erste Detailstudie zu zwei Metalldepotfunden aus der ersten Hälfte des 6. Jh. v. Chr. Der eine wurde 1958 in Clues de Verdaches (Auzet, Département Alpes-de-Haute-Provence) entdeckt und der andere 1878 in la Source du Noyer (Roquefort-les-Pins, Département Alpes-Maritimes). Beide Depots setzten sich hauptsächlich aus Waffen zusammen: Spitzen und Schuhe von Lanzen und Speeren, Schwerter und Dolche, Säbel, Kurzschwerter und Messer, ein Helm sowie wahrscheinlich Teile von Harnischen und Pferdegeschirr im Fall des einen Fundes und Speerspitze, Schienbeinschützer und Armreif im Fall des anderen Fundes. Aus der Untersuchung der jeweiligen topographische Rahmen der Depots geht hervor, dass für die Deponierung in beiden Fällen ein besonderer Ort ausgewählt wurde, an den Grenzen natürlicher Gebiete, bei denen es sich zudem um Orte handelte, an denen man unvermeidlich*

*UMR 5140 du CNRS, « Archéologie des sociétés méditerranéennes : milieux, territoires, civilisations », 390 avenue de Pérols, F-34970 Lattes. Courriels : bernard.dedet@montp.cnrs.fr et gmarch@free.fr

vorbeikam. Die Ähnlichkeit dieser Depots und die Eigentümlichkeit ihrer Zusammenstellung veranlassen die Autoren zu der Vermutung, dass es sich um Grenzmarkierungen handelt, die die Verfasser zudem in den historischen Kontext einer Strukturierung einheimischer Gemeinschaften platzieren. Die Depots zeugen nach Meinung der Verfasser von wachsenden Spannungen zwischen den Gemeinschaften in einer Zeit, in der sich an der Küste die ersten etruskischen und griechischen Händler und Siedler niederlassen.

Übersetzung: Isa ODENHARDT-DONVEZ

Découvert fortuitement en 1958, le dépôt des Clues de Verdaches, important par le nombre d'objets métalliques qui le composent, est passé pratiquement inaperçu et a été mal daté dès l'origine. En effet, seulement signalé, il a été attribué, par manque de comparaisons régionales, d'abord à l'époque gallo-romaine (Moulin, 1964), puis « au début de la période de La Tène » (Salviat, 1967, p. 383), enfin, l'hypothèse d'une attribution au Bas-Empire romain a aussi été avancée (Moulin, 1981, p. 29). L'état de la question présenté dans le volume de la *Carte archéologique de la Gaule* consacré au département des Alpes-de-Haute-Provence ne dissipe pas l'incertitude (Bérard, 1997, p. 81-82). À l'heure actuelle, une meilleure connaissance des mobiliers issus des gisements protohistoriques voisins, et en particulier les tombes de Gros Ped aux Arcs-sur-Argens (Bérato *et al.*, 1991) et l'aven de Plérimond à Aups (Boyer *et al.*, 2006), tous deux dans le Var, permet de préciser sa place chronologique au VI^e s. av. J.-C.

L'originalité du dépôt des Clues de Verdaches, tant au niveau de sa composition, de sa datation, que des caractéristiques du site lui-même, rend possible un rapprochement avec un autre dépôt contemporain de cette région, la Source du Noyer à Roquefort-les-Pins dans les Alpes-Maritimes, découvert fortuitement en 1878, publié anciennement (Goby, 1929), puis décrit dans un catalogue d'exposition (Vindry, 1978). L'étude parallèle de ces deux ensembles au travers d'une seule publication, détaillée et exhaustive, autorise leur mise en perspective et leur signification, permettant d'étoffer nos connaissances sur la Protohistoire méridionale¹ (fig. 1).

Longtemps après la trouvaille de ces deux dépôts, cette tâche n'est pas sans difficultés car de larges zones d'ombre subsistent. En effet, les conditions de gisement sont très sommairement connues, la documentation de terrain complètement absente, les témoignages taris et, au moins pour les Clues de Verdaches, une part du matériel recueilli, réduite toutefois, a disparu. Néanmoins, nous avons eu accès à tous les objets conservés dans les collections du

musée de Digne-les-Bains pour les Clues de Verdaches et du musée d'Art et d'Histoire de Provence à Grasse pour la Source du Noyer².

LE DÉPÔT DES CLUES DE VERDACHES À AUZET

LE SITE

Au cœur des Préalpes de Digne, à 20 km au nord de cette ville, la rivière Bès, descendant du nord, contourne le massif du Blayoul culminant à 2 189 m par une vallée très étroite entrecoupée de cluses, les Clues de Verdaches. Le dépôt est situé sur la rive droite du torrent de la Grave, un affluent du Bès, à 200 m de leur confluence, dans un lieu topographiquement très remarquable. À l'entrée d'un défilé très encaissé que traverse ce torrent, se trouve une cascade haute d'une dizaine de mètres, appelée le Saut de la Pie, à 1 120 m d'altitude. C'est juste en amont, sur la rive occidentale, la moins abrupte, que fut placé le lot d'objets métalliques (fig. 2 et 3).

HISTORIQUE ET CONDITIONS DE GISEMENT

La découverte, en 1958, résulte de travaux d'ancrage de piliers d'amarrage pour le stockage de grumes sur le côté gauche de la route départementale n° 7, dans la direction d'Auzet. Les objets reposaient sur un substrat argilo-sableux et étaient recouverts de pierres décimétriques sur une quarantaine de centimètres de hauteur. Selon leur inventeur, M. Bernard, exploitant forestier à Seyne, les pièces « étaient éparées immédiatement sous la couche de pierres et de rochers ». Leur nombre exact, leur disposition relative et l'étendue de la surface concernée par ce lot ne sont pas connus. En 1963, 42 objets métalliques ont été signalés et recensés par R. Moulin (1981). En 1964, celui-ci explora les

1. Cette étude entre dans le cadre d'une recherche que nous menons sur l'armement et le guerrier en Languedoc et en Provence au Bronze final et au premier âge du Fer.

2. Nous adressons nos remerciements aux conservatrices de ces deux musées et à leurs adjoints, pour leur accueil et leur concours. Les numéros de notre catalogue renvoient à ceux des figures ; les numéros d'inventaire des objets, entre parenthèses, sont ceux des musées respectifs.

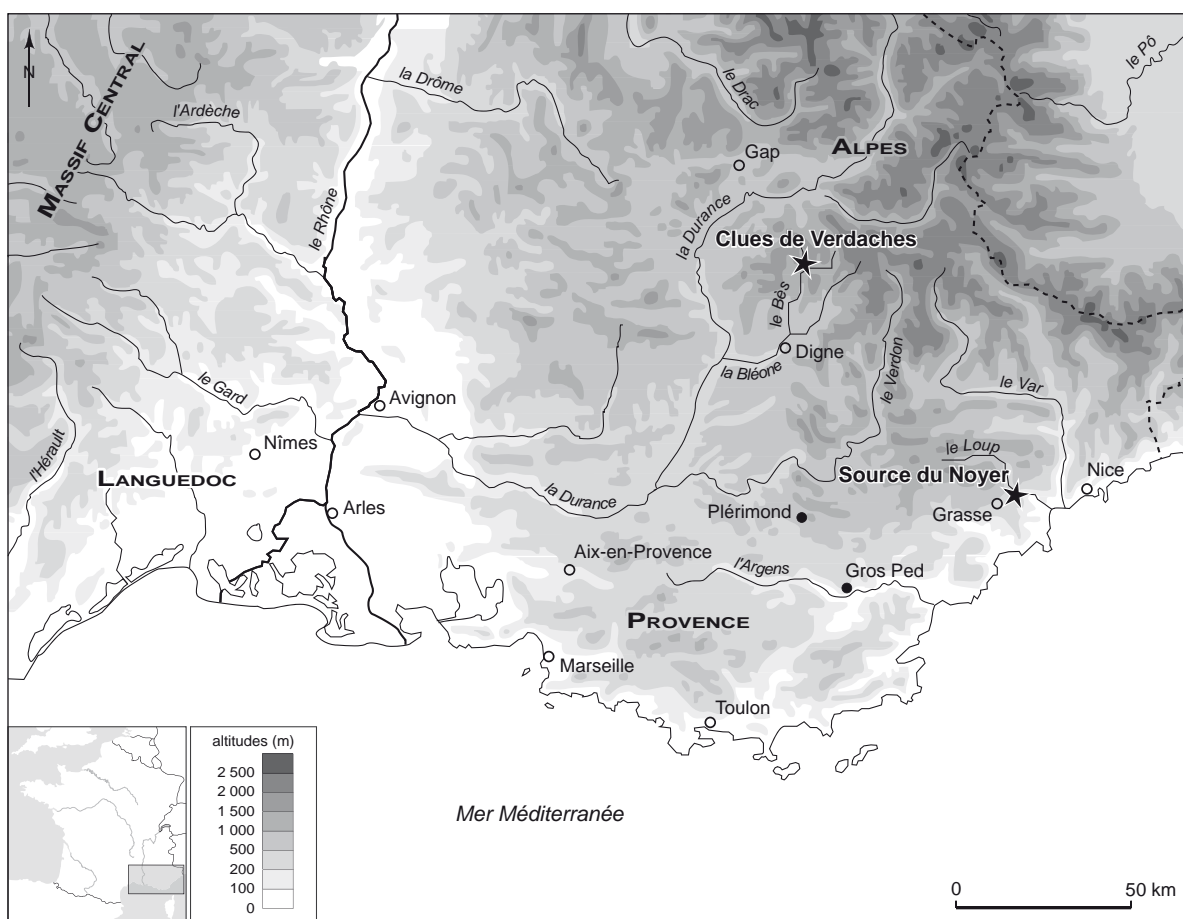


Fig. 1 – Localisation des dépôts des Clues de Verdaches à Auzet (Alpes-de-Haute-Provence) et de la Source du Noyer à Roquefort-les-Pins (Alpes-Maritimes) (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

déblais de 1958 et réalisa une fouille de 30 m² sur 1,20 m de profondeur à l'emplacement même des piliers. L'ensemble de ces travaux ne livra aucun autre objet, « ni substructions, ni céramiques, ni ossements, absolument rien » (Moulin, 1981, p. 26). On peut en conclure que les objets reposaient sur le sol antique, répartis sur une faible surface, sinon groupés, et intentionnellement recouverts d'un amoncellement de blocs, sans qu'il s'agisse d'une tombe.

MOBILIER

Le lot se compose de :

- trente-deux armes offensives en fer, dont treize pointes de lance, une pointe de javelot, un talon de lance ou de javelot, deux douilles de pointe ou talons de lance, deux lames d'épée, une lame de poignard, deux sabres, huit coutelas et deux couteaux ;

- une arme défensive : un casque en bronze ;
- trois éléments de probables armes défensives, une plaque décorative de ceinture ou de bandoulière de cardio-phylax, deux fragments de cuirasse ou de bouclier en bronze, ainsi qu'un manipule en fer de bouclier ;
- six pièces de harnachement de cheval, dont quatre mors en fer et deux appliques en bronze.

Un certain flou terminologique concerne le distinguo entre sabre et coutelas, car ceux-ci peuvent avoir la même morphologie et donc une même définition. C'est déjà le cas en Grèce ancienne, où μάχαρα désigne aussi bien le couteau, le coutelas que le sabre (P. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque : histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 1974), de même que κοπίς (P. Paris, *Lexique des Antiquités grecques*, Paris, Albert Fontemoing, 1909). On retrouve la même ambiguïté de nos jours, par exemple dans le *Larousse* en trois volumes de 1966 : « sabre : arme blanche, droite

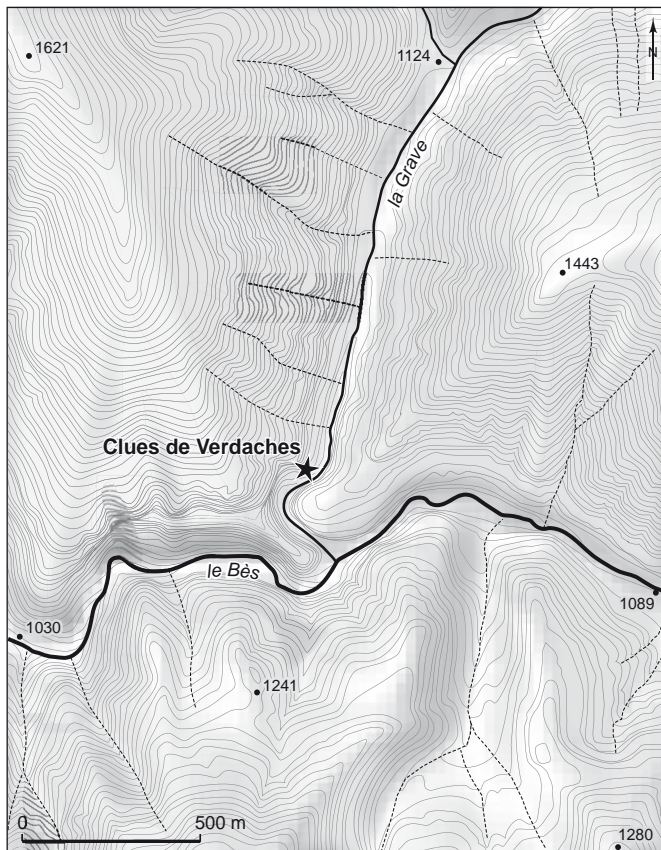


Fig. 2 – Le site du dépôt des Clues de Verdaches à Auzet ; équidistance des courbes : 10 m (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

ou recourbée, qui ne tranche que d'un côté » ; « coutelas : sabre court et large qui ne tranche que d'un côté ». Or, il est évident qu'à partir d'une certaine dimension, l'utilisation et la fonction diffèrent. Le couteau sert uniquement à couper longitudinalement, dans le sens du fil ; le sabre s'utilise principalement pour trancher perpendiculairement au fil ; le coutelas se situant entre les deux tant par la dimension que la fonction. De manière pratique, on placera la limite entre sabre et coutelas-couteau à 300 mm de longueur de lame (voir à ce propos *La Grande Encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, dirigée par Berthelot, t. 29, 1902, s.v. « sabre »). D'ailleurs, une récente étude des couteaux du premier âge du Fer du Grand Sud-Ouest de la France, fondée sur un corpus de 205 exemplaires, montre une distribution de la longueur de leur lame n'excédant pas 290 mm (Filippini, 2007, p. 397-399). Toutefois, nonobstant cette limite quelque peu arbitraire et compte tenu de la similitude morphologique des uns et des autres, on considèrera ici les grands couteaux ou coutelas, non pas comme des ustensiles domestiques, mais bien comme des armes.



Fig. 3 – La cascade du Saut de la Pie et le site du dépôt des Clues de Verdaches à Auzet en 2005, vus du sud-ouest (cliché : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

ARMEMENT OFFENSIF

Pointes de lance en fer (fig. 4 et 5)

La description de ces armes renvoie à la terminologie de A. Rapin (Brunaux, Rapin, 1988, p. 100-101), déjà utilisée dans notre étude de l'aven de Plérimond (Boyer *et al.*, 2006) :

- empennage convexe à carène haute : lorsque la largeur maximale de l'empennage se place dans sa partie médiane ;
- empennage convexe ou rectiligne à carène basse : lorsque la courbe régulière de la base se prolonge par deux obliques rectilignes déterminant une pointe triangulaire plus ou moins effilée.

La carène haute implique nécessairement une convexité des tranchants ; la carène basse amoindrit celle-ci ou même détermine des tranchants rectilignes.

Pour chaque pointe nous donnons les mesures suivantes en millimètres, éventuellement restituées :

LT : longueur totale ;

LE : longueur de l'empennage ;

LPP : longueur de la partie supérieure de l'empennage jusqu'à la carène ;

IE : largeur de l'empennage ;

LD : longueur de la douille ;

DD : diamètre de la douille à sa base.

Pour faciliter les comparaisons nous avons choisi de quantifier pour chaque spécimen, si possible, trois proportions qui reflètent l'image générale de chacun (Boyer *et al.*, 2006, p. 177, fig. 9) :

- part de l'empennage : longueur de l'empennage (LE) par longueur totale (LT) ;
- effilement de l'empennage : largeur maximale de l'empennage (IE) par sa longueur (LE) ;
- portion pénétrante de l'empennage : longueur de la partie supérieure de l'empennage jusqu'à la carène (LPP) par sa longueur totale (LE).

Les résultats sont exprimés en pourcentages. Par ailleurs nous avons indiqué si chaque objet présente, ou non, d'après un examen visuel, une dégradation volontaire.

N° 1 (inv. 70-1-6)

Grande pointe de lance très effilée, complète ; empennage à carène haute, à nervure axiale saillante de section losangique, ailerons de faible épaisseur à tranchants convexes qui se prolongent par une petite arête sur la partie supérieure de la douille ; douille conique avec contact visible des deux bords de la feuille, profonde d'au moins 60 mm ; deux trous de fixation opposés de 3,7 mm et 4,7 mm de diamètre dans le plan des ailerons ; pas de décor visible ; pas de brasure.

Dimensions

LT : 309 mm ;
 LE : 232 mm ;
 LPP : 153 mm ;
 IE : 37,6 mm ;
 LD : 77 mm ;
 DD : 21 mm ;
 Part de l'empennage : 75 % ;
 Effilement de l'empennage : 16 % ;
 Portion pénétrante de l'empennage : 66 % ;
 L'extrémité de la pointe est recourbée à 60°.

N° 2 (inv. 70-1-8)

Grande pointe de lance aux tranchants et à l'extrémité distale détériorés, empennage à carène probablement haute ; nervure axiale très saillante de section losangique, ailerons de faible épaisseur qui se prolongent par une longue arête sur la majeure partie de la douille jusqu'à la proximité des perforations ; douille conique avec contact visible des deux bords de la feuille, profonde d'au moins 78 mm ; deux trous de fixation opposés de 3 mm de diamètre dans le plan des ailerons ; pas de décor visible ; pas de brasure.

Dimensions

LT : 291 mm ;
 LE : 225 mm ;
 LPP : non mesurable ;
 IE : non mesurable ;

LD : 72 mm ;
 DD : 23,6 mm ;
 Part de l'empennage : 77 % ;
 Effilement de l'empennage : non mesurable ;
 Portion pénétrante de l'empennage : non mesurable.
 Pas de déformation.

N° 3 (inv. 70-1-7)

Grande pointe de lance très effilée dont l'extrémité distale manque ; empennage à carène haute, à nervure axiale saillante de section losangique, ailerons de faible épaisseur à tranchants convexes qui se prolongent par une petite arête sur la partie supérieure de la douille ; douille conique avec contact visible des deux bords de la feuille, profonde d'au moins 68 mm ; deux trous de fixation opposés de 3 mm de diamètre dans le plan des ailerons ; pas de décor visible ; pas de brasure.

Dimensions

L cons. : 283 mm ;
 LT estimée : 310 mm ;
 LE estimée : 235 mm ;
 LPP : 157 mm ;
 IE : 38 mm ;
 LD : 75 mm ;
 DD : 22,5 mm ;
 Part de l'empennage : 76 % ;
 Effilement de l'empennage : 16 % ;
 Portion pénétrante de l'empennage : 67 %.
 Pas de déformation.

N° 4 (inv. 70-3-12)

Grande pointe de lance très effilée, incomplète, manquent les deux extrémités et la majeure partie des tranchants ; empennage à carène haute, à nervure axiale très saillante de section losangique, ailerons de faible épaisseur à tranchants convexes qui se prolongent par une petite arête sur la partie supérieure de la douille ; douille conique, de section losangique et creuse à son extrémité distale devenant rapidement circulaire ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 246 mm ;
 LE : 228 mm ;
 LPP estimée : 144 mm ;
 IE : 34 mm ;
 LD : non mesurable ;
 DD : non mesurable ;
 Part de l'empennage : 63 % ;

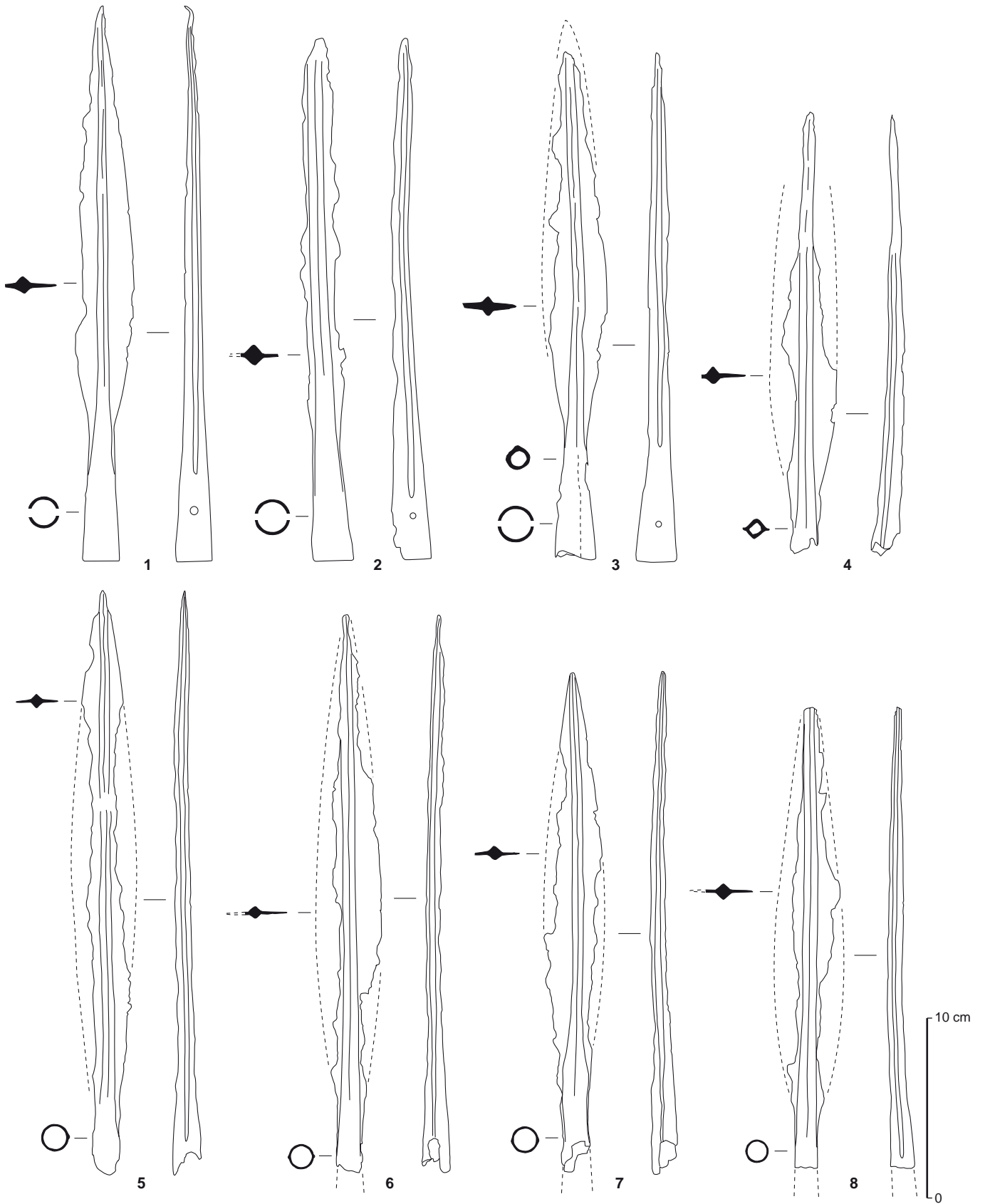


Fig. 4 – Dépôt des Clues de Verdaches à Auzet : pointes de lance en fer (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

Effilement de l'empennage : non mesurable ;
Portion pénétrante de l'empennage : non mesurable.

N° 5 (inv. 70-3-9)

Grande pointe de lance très effilée, incomplète, manque la majeure partie de la douille ; empennage à carène haute, à nervure axiale saillante de section losangique, ailerons de faible épaisseur à tranchants convexes qui se prolongent par une petite arête sur la partie supérieure de la douille ; douille conique ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 326 mm ;
LE : 280 mm ;
LPP : non mesurable ;
IE : non mesurable ;
LD : non mesurable ;
DD : non mesurable ;
Part de l'empennage : non mesurable ;
Effilement de l'empennage : non mesurable ;
Portion pénétrante de l'empennage : non mesurable.

N° 6 (inv. 70-3-10)

Grande pointe de lance très effilée, incomplète ; manque la majeure partie de la douille ; empennage à carène haute, nervure axiale saillante de section losangique, ailerons de faible épaisseur à tranchants convexes qui se prolongent par une longue arête sur la douille ; douille conique ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 310 mm ;
LE : 269 mm ;
LPP : 163 mm ;
IE : 35,2 mm ;
LD : non mesurable ;
DD : non mesurable ;
Part de l'empennage : non mesurable ;
Effilement de l'empennage : 13 % ;
Portion pénétrante de l'empennage : 61 %.
Pas de déformation visible.

N° 7 (inv. 70-3-11)

Grande pointe de lance très effilée, incomplète ; manque l'extrémité proximale de la douille ; empennage à carène haute, à nervure axiale saillante de section losangique, ailerons de faible épaisseur à tranchants convexes qui se prolongent par une petite arête sur la partie supérieure de la douille ; douille conique de section losangique et creuse à son extrémité distale devenant rapidement circulaire ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 277 mm ;
LE : 222 mm ;
LPP : 121 mm ;
IE : > ou = à 36,6 mm ;
LD : non mesurable ;
DD : non mesurable ;
Part de l'empennage : non mesurable ;
Effilement de l'empennage : 16 % ;
Portion pénétrante de l'empennage : 55 %.

N° 8 (inv. 70-3-13)

Grande pointe de lance très effilée, incomplète, manquent les deux extrémités et la majeure partie des tranchants ; empennage à carène probablement haute, à nervure axiale saillante de section losangique, ailerons de faible épaisseur à tranchants probablement convexes qui se prolongent par une petite arête sur la partie supérieure de la douille ; douille conique ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 256 mm ;
LE : 225 mm ;
LPP : non mesurable ;
IE : 34,8 mm ;
LD : non mesurable ;
DD : non mesurable ;
Part de l'empennage : non mesurable ;
Effilement de l'empennage : non mesurable ;
Portion pénétrante de l'empennage : non mesurable.
Pas de déformation.

N° 9 (inv. 70-3-14)

Grande pointe de lance très effilée, dont il ne subsiste que la partie distale de l'empennage ; nervure axiale saillante de section losangique, ailerons de faible épaisseur.

Dimensions

L cons. : 190 mm ;
LE : non mesurable ;
LPP : non mesurable ;
IE : non mesurable ;
LD : non mesurable ;
DD : non mesurable.

N° 10 (inv. 70-3-16)

Pointe de lance dont il ne subsiste que la nervure axiale de l'empennage, saillante et de section losangique.

Dimensions

L cons. : 139 mm.

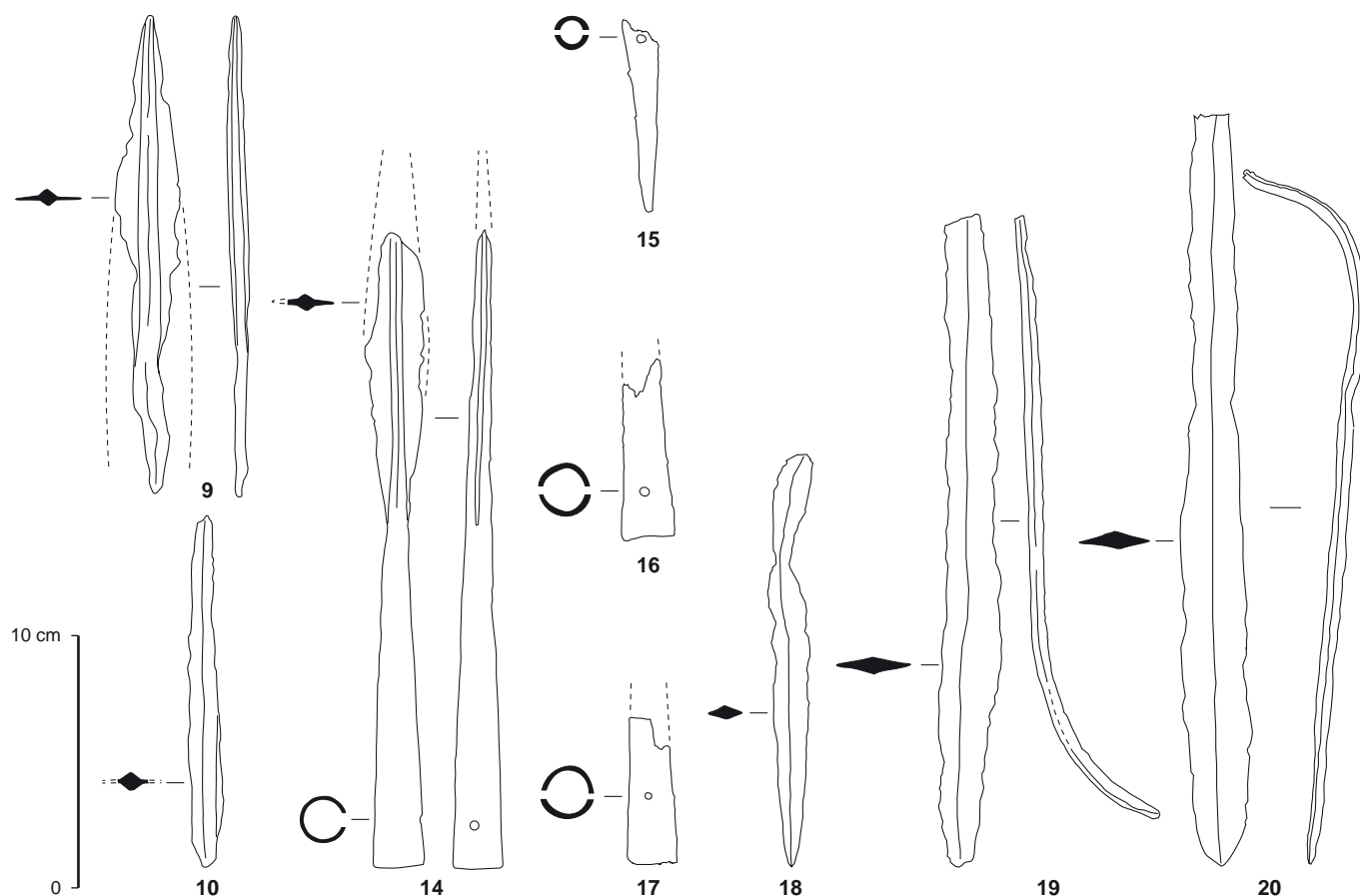


Fig. 5 – Dépôt des Cluses de Verdaches à Auzet : **9, 10**, pointes de lance en fer ; **14**, pointe de javelot en fer ; **15**, talon de lance en fer ; **16, 17**, douilles de pointe ou de talon de lance en fer ; **18**, lame de poignard en fer ; **19, 20**, lames d'épée en fer (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

N^{os} 11 et 12

Deux grandes pointes de lance disparues. D'après le décompte de R. Moulin (1981, p. 26), elles mesurent « 46 cm de long et plus, avec douilles de 11 à 13,5 cm ».

N^o 13

Pointe de lance disparue, signalée dans R. Moulin (1981, p. 27) : « [...] elle présente un décor damasquiné consistant en deux bandes de fils d'argent entrecroisés surmontées d'un chevron, à l'entrée de la douille. Il reste également quelques traces de fils dorés sur le bord de la flamme. Cette pièce est bien conservée, sa longueur est de 27,9 cm, sa plus grande largeur de 4 cm et l'entrée de l'emmanchement ne mesure que 1,7 cm ».

Pointe de javelot en fer (fig. 5)

N^o 14 (inv. 70-3-8)

Pointe dont il manque l'extrémité distale ; empennage effilé à carène haute et nervure axiale saillante de section losangique, ailerons à tranchants convexes qui se prolongent par une courte arête sur la partie supérieure de la douille ; longue douille conique avec contact visible des deux bords de la feuille, profonde d'au moins 112 mm ; deux trous de fixation opposés de 3,2 mm et 5,2 mm de diamètre dans le plan des ailerons ; pas de décor visible ; pas de brasure.

Dimensions

L cons. : 252 mm ;

LE : non mesurable ;

LPP : non mesurable ;
 IE : 25,3 mm ;
 LD : 144 mm ;
 DD : 19,6 mm ;
 Part de l'empennage : non mesurable ;
 Effilement de l'empennage : non mesurable ;
 Portion pénétrante de l'empennage : non mesurable.
 Pas de déformation.

Talon de lance ou de javelot en fer (fig. 5)

N° 15 (inv. 70-1-10)

Talon dont il manque l'extrémité proximale ; formé d'un simple cornet ; recouvrement des deux extrémités de la feuille ; un trou de fixation de 3 mm conservé ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 77 mm.

Douilles de pointe ou talons de lance en fer (fig. 5)

N° 16 (inv. 70-3-17)

Partie proximale de douille conique avec contact des bords de la feuille visible ; deux perforations opposées de 3,2 mm et 3,7 mm ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 70 mm ;

DD : 20,9 mm.

N° 17 (inv. 70-3-18)

Partie proximale de douille conique avec contact des bords de la feuille visible ; deux perforations opposées de 2,3 mm et 2,9 mm ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 60,5 mm ;

DD : 20,8 mm.

Lames de poignard et d'épée en fer (fig. 5)

N° 18 (inv. 70-3-15)

Lame de poignard dont il manque l'extrémité proximale ; section losangique mince sans nervure apparente ; extrémité distale très aiguë ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 164 mm ;

larg. max. : 14,2 mm ;

ép. max : 5,7 mm.

Pas de déformation visible. Cette lame possède les caractéristiques et le module des petits poignards à antennes, à croisière angulaire du Languedoc.

N° 19 (inv. 70-1-9)

Lame d'épée ou de poignard dont il manque l'extrémité proximale ; section losangique mince sans nervure apparente, bords parallèles aux tranchants non conservés ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 257 mm ;

larg. max. cons. : 29 mm ;

ép. : 6,8 mm.

Cet objet a été fortement recourbé vers la pointe. Cette lame possède les caractéristiques et le module des grands poignards à antennes, à croisière angulaire du Languedoc.

N° 20 (inv. 70-3-19)

Lame d'épée ou de grand poignard, dont il manque la partie proximale ; section losangique mince sans nervure apparente, tranchants parallèles et pointe camarde ; pas de décor visible.

Dimensions

L cons. : 296 mm ;

larg. max. : 28,3 mm ;

ép. : 7 mm.

Cette lame a été fortement recourbée dans sa partie proximale. Comme la précédente, il peut s'agir d'un grand poignard à antennes, à croisière angulaire.

Sabres en fer (fig. 6)

N° 21 (inv. 70-1-1)

Sabre presque complet dont il ne manque que l'extrémité proximale de la languette et pointe simplement érodée ; lame à dos anguleux et épaissi, et tranchant légèrement convexe ; trois fins sillons rectilignes et parallèles, près du dos, servant de gouttières ; virole formée de deux appliques maintenues de part et d'autre de la languette ; languette plate moins large que la lame, et au moins deux trous de rivet sur l'axe longitudinal ; un rivet en fer est conservé.

Dimensions

L cons. : 457 mm ;

L lame cons. : 395 mm ;

L lame estimée : 400 mm ;

larg. max. lame : 53 mm ;

larg. max. dos : 7 mm ;

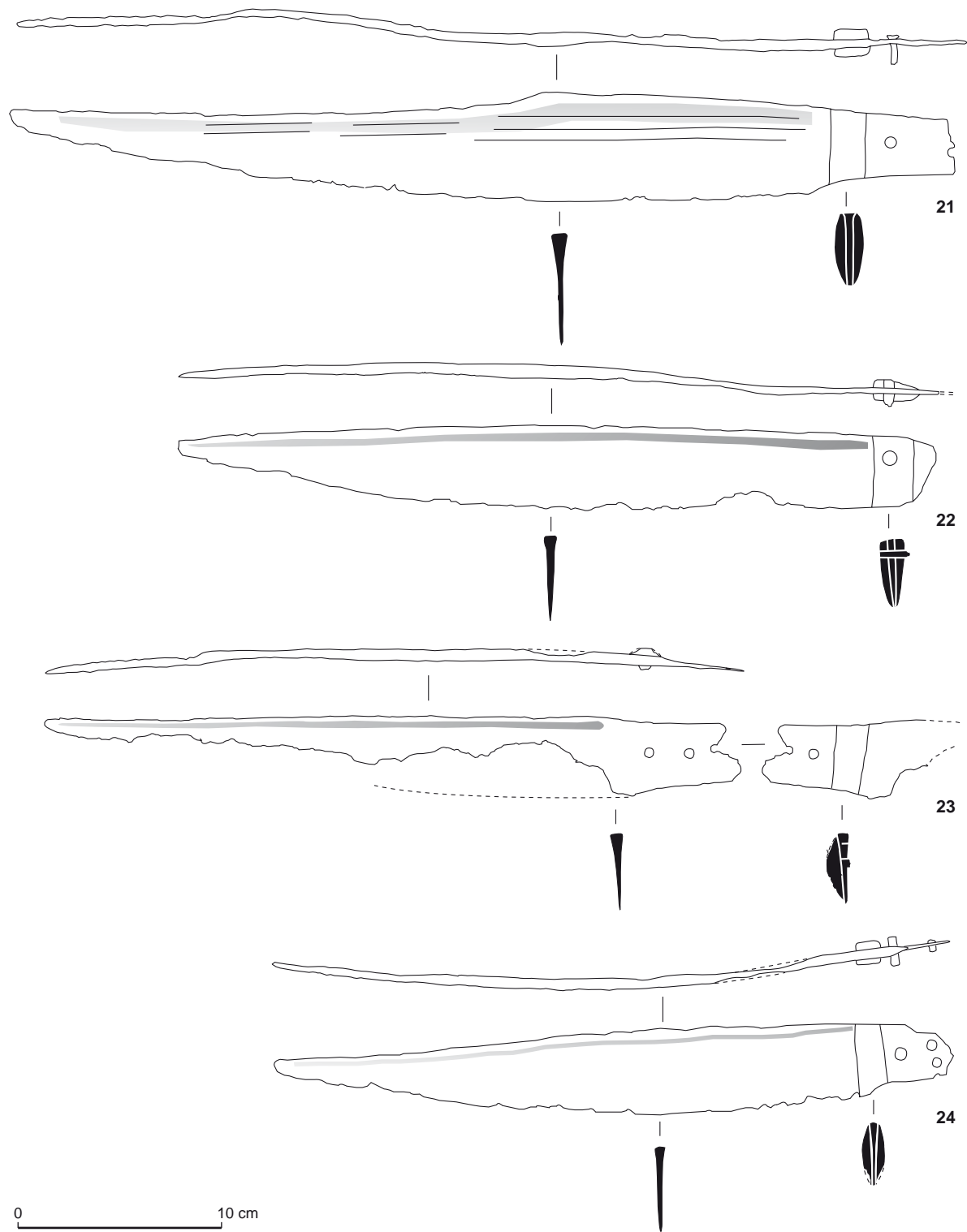


Fig. 6 – Dépôt des Clues de Verdaches à Auzet : 21, 22, sabres en fer ; 23, 24, coutelas en fer (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

haut. manche au niveau de la virole : 34 mm.

ép. manche estimée par la longueur du rivet : 15 mm.

Cette arme est légèrement voilée. La longueur de la languette, trop faible pour assurer une prise en main correcte, et l'amincissement progressif de son dos induisent une garniture de manche organique en une seule pièce, fendue à une extrémité pour la recevoir et la prolonger. Cette observation est valable pour tous les sabres et les grands couteaux, au moins ceux pour lesquels l'extrémité de la languette est conservée (n^{os} 23, 24, 26 à 28).

N^o 22 (inv. 70-3-1)

Sabre incomplet, manque la partie proximale de la languette et l'extrémité de la pointe ; lame à dos légèrement convexe, épaissi et débordant surtout dans les deux tiers distaux ; virole du même type que précédemment avec rivet affleurant ; languette.

Dimensions

L cons. : 370 mm ;

L lame cons. : 339 mm ;

L lame estimée : 350 mm ;

larg. max. lame : 41 mm ;

larg. max. dos : 7 mm ;

haut. languette au niveau virole : 32 mm.

Cette arme est légèrement voilée.

Coutelas en fer (fig. 6 et 7)

N^o 23 (inv. 70-3-5)

Coutelas complet dans sa longueur, dont il manque le tranchant ; lame à dos légèrement convexe et pointe légèrement relevée ; surface du dos épaissie, bombée et débordante ; virole du même type que pour les sabres, avec rivet central ; languette moins haute que la lame, à extrémité oblique et à deux trous axiaux avec un rivet conservé.

Dimensions

L tot. : 338 mm ;

L lame : 285 mm ;

larg. max. lame cons. : 37 mm ;

larg. max. dos : 5,5 mm ;

L languette : 52 mm

haut. languette au niveau virole : 32 mm.

Cette arme n'est pas déformée.

N^o 24 (inv. 70-1-2)

Coutelas complet, extrémité de la pointe simplement érodée ; lame à dos légèrement convexe, épaissi et débordant, et pointe très légèrement busquée ; virole du même type

que précédemment ; languette courte et moins large que la lame, et trois trous de rivets disposés en triangle ; deux rivets en fer sont conservés.

Dimensions

L cons. : 332 mm ;

L lame cons. : 285 mm ;

L lame estimée : 290 mm ;

larg. max. lame : 42,5 mm ;

larg. max. dos : 6 mm ;

L languette avec virole : 47,2 mm ;

haut. languette : 28 mm ; ép. manche d'après rivet : 15 mm.

Cette arme est légèrement courbée.

N^o 25 (inv. 70-1-3)

Coutelas incomplet, manque la partie proximale de la languette ; lame à dos légèrement convexe, épaissi et débordant ; virole du même type que précédemment ; languette, avec un seul trou de rivet visible, excentré ; un morceau de ce rivet est conservé.

Dimensions

L cons. : 307 mm ;

L lame : 277 mm ;

larg. max. lame : 41 mm ;

larg. max. dos : 5 mm ;

haut. soie au niveau virole : 34 mm.

Cette arme est légèrement courbée.

N^o 26 (inv. 70-3-2)

Coutelas presque complet, manque l'extrémité de la pointe et une grande partie du tranchant ; lame à dos rectiligne, épaissi, débordant, et virole du même type que précédemment avec rivet affleurant ; soie plate, courte, à extrémité oblique, à trois trous de rivet en triangle ; deux rivets conservés de 12,5 mm de long.

Dimensions

L cons. : 316 mm ;

L totale estimée : 340 mm ;

L lame cons. : 267 mm ;

L lame estimée : 290 mm ;

larg. max. lame : 37 mm ;

larg. max. dos : 6 mm ;

haut. soie au niveau de la virole : 32 mm ;

L soie : 50 mm.

Cette arme est légèrement voilée.

N^o 27 (inv. 70-3-4)

Coutelas presque complet, il manque l'extrémité de la pointe ; lame à dos légèrement convexe et pointe relevée ;

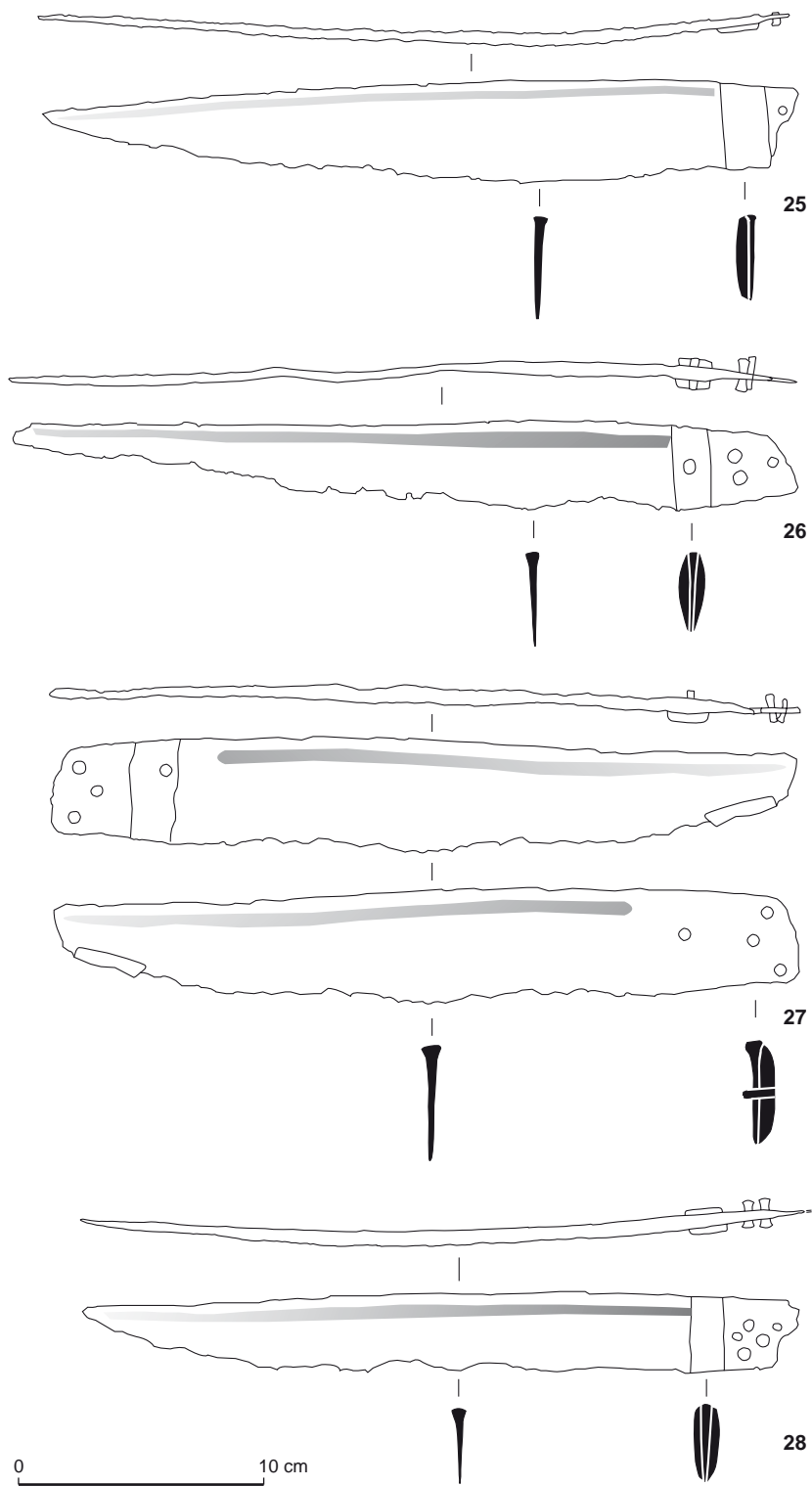


Fig. 7 – Dépôt des Clues de Verdaches à Auzet : 25-28, coutelas en fer (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

surface du dos épaissie et débordante ; virole du même type que précédemment avec rivet central affleurant ; languette de même largeur que la lame, à extrémité oblique, avec trois trous en triangle et deux rivets conservés de 12 mm et 9,5 mm de long.

Dimensions

L cons. : 301 mm ;
L estimée : 350 mm ;
L lame cons. : 248 mm ;
L lame estimée : 300 mm ;
larg. max. lame : 45,5 mm ;
larg. max. dos : 8 mm ;
L languette : 53 mm ;
haut. languette au niveau virole : 41 mm.

Cette arme n'est pas déformée. Un segment de gouttière en fer, conservé sur 28 mm de long, enveloppe le tranchant près de la pointe, probable vestige du fourreau.

N° 28 (inv. 70-3-3)

Coutelas presque complet, extrémité proximale de la languette érodée ; lame à dos légèrement convexe et pointe quelque peu relevée ; surface du dos épaissie, bombée et débordante ; virole du même type que précédemment ; languette de même largeur que la lame, à trois trous en triangle, avec rivets de 12 mm de long et deux autres trous plus petits (réparation ?)

Dimensions

L : 290 mm ;
L lame : 245 mm ;
larg. max. lame : 30,5 mm ;
larg. max. dos : 6,5 mm ;
L languette : 42 mm ;
haut. languette au niveau virole : 31 mm.

Cette arme est arquée. Des traces de feuille de bronze adhèrent sur l'une des faces de la lame et un petit morceau du même alliage est collé sur l'autre ; sans doute s'agit-il des restes d'un fourreau.

Sabres ou coutelas en fer (fig. 8)

Deux exemplaires trop incomplets ne peuvent être attribués avec certitude à l'une ou l'autre de ces catégories.

N° 29 (inv. 70-1-5)

Exemplaire dont il manque les deux extrémités ; lame à dos légèrement convexe ; surface du dos épaissie, bombée et débordante ; virole du même type que précédemment.

Dimensions

L tot. cons. : 165 mm ;
L lame cons. : 132 mm ;
larg. max. lame : 38 mm ;
larg. max. dos : 5 mm ;
haut. languette au niveau virole : 35 mm.

La lame a été volontairement cassée et la languette retournée sur elle-même.

N° 30 (inv. 70-3-6)

Exemplaire dont il ne reste qu'une partie de la lame ; dos rectiligne ; surface du dos épaissie et débordante.

Dimensions

L tot. cons. : 248 mm ;
larg. max. lame : 34 mm ;
larg. max. du dos : 6 mm.

Couteaux en fer (fig. 8)

N° 31 (inv. 70-1-4)

Couteau presque complet dont il ne manque que l'extrémité de la pointe ; lame à dos rectiligne ; surface du dos épaissie, bombée et débordante ; pas de virole visible, languette légèrement plus étroite que la lame, à extrémité arrondie avec trois trous axiaux ; les trois rivets sont conservés, de 12 mm à 13 mm de long.

Dimensions

L tot. cons. : 209 mm ;
L tot. estimée : 240 mm ;
L cons. lame : 156 mm ;
larg. max. lame : 32 mm ;
larg. max. dos : 5,5 mm ;
haut. languette : 30 mm.

Ce couteau est de même forme que les sabres et coutelas. Là aussi, comme pour l'exemplaire suivant, la faible longueur de la languette et l'amincissement progressif de son dos induisent une garniture de manche en une seule pièce, fendue à une extrémité.

N° 32 (inv. 70-3-7)

Couteau complet ; lame à dos rectiligne ; surface du dos épaissie, bombée et débordante ; pas de virole visible, languette plus étroite que la lame, à extrémité droite avec trois trous axiaux, peu visibles.

Dimensions

L tot. : 208 mm ;
L lame : 148 mm ;
larg. max. lame : 29 mm ;

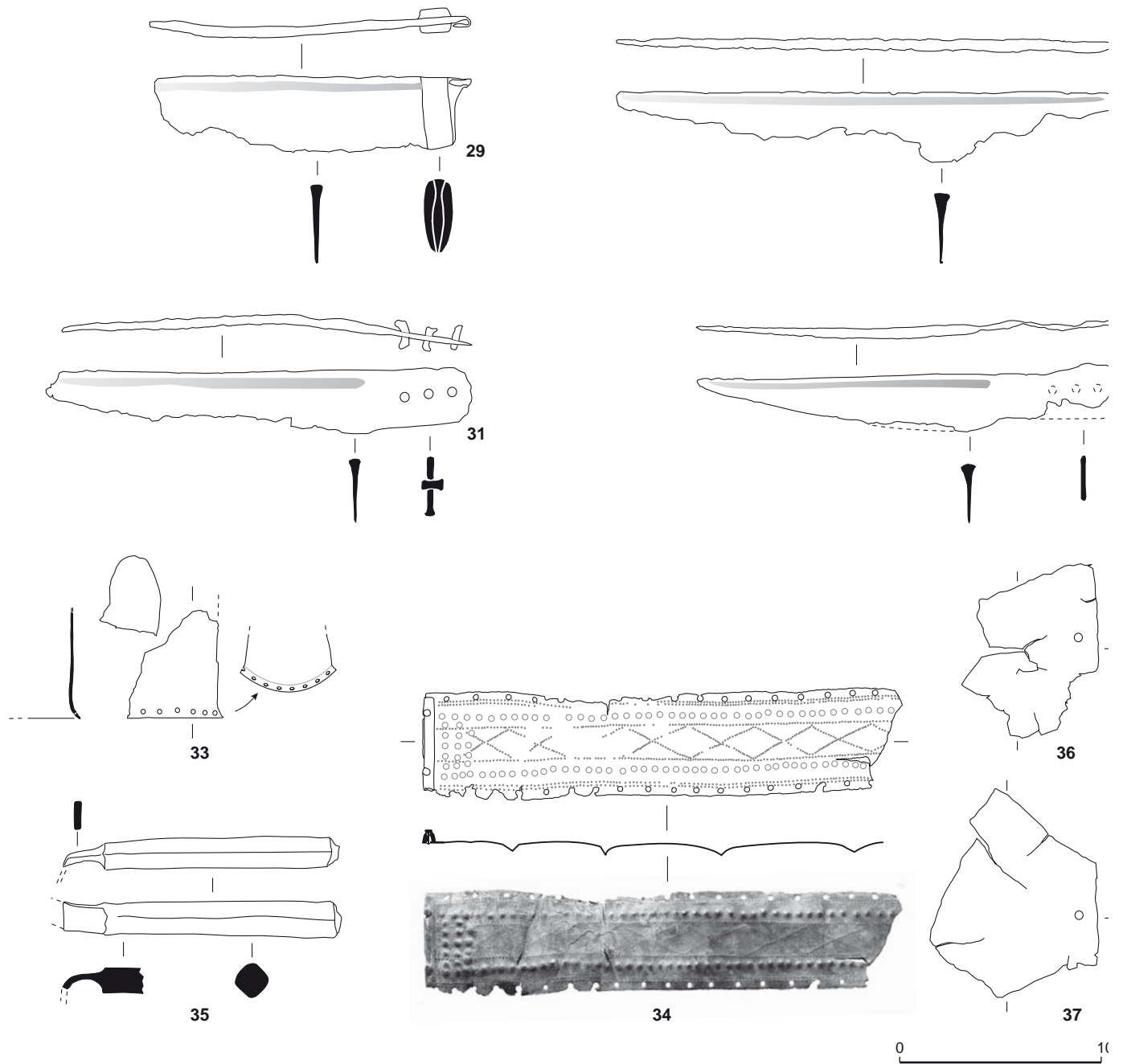


Fig. 8 – Dépôt des Clus de Verdaches à Auzet : **29, 30**, morceaux de sabres ou de coutelas en fer ; **31, 32**, couteaux en fer ; **33**, portion de couvre-nuque de casque en bronze ; **34**, bandoulière de cardiophylax (?) en bronze ; **35**, manipule de bouclier (?) en fer ; **36, 37**, éléments de placage en bronze (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

larg. max. dos : 6,5 mm ;
 haut. languette : 23 mm.
 Pas de déformation.

ARMEMENT DÉFENSIF (fig. 8)

N° 33 (inv. 70-1-14)

Portion de couvre-nuque d'un casque en bronze, épais de 1 mm à 1,4 mm. La bordure est recourbée vers l'extérieur et présente, alignées parallèlement à elle, huit perforations de 2 mm de diamètre, très régulièrement espacées et alignées près du bord. Ces dernières, très soignées et sans bavures, servent au maintien d'un rembourrage interne. Dimensions maximales conservées : 52 mm par 54 mm. Cet élément paraît se rapporter à un casque enveloppant, couvrant à la fois la tête et le cou, plus haut que large, à base incurvée, de type dit corinthien (*cf.* seconde catégorie du premier stade distingué par H. Pflug, 1988, p. 71-73). On peut le comparer à des exemplaires du VII^e s. av. J.-C. provenant de Sala Consilina en Italie méridionale (Pflug, 1988, p. 72, fig. 8) et en Andalousie dans le lit du Guadalete (Cabrera, 2000, p. 73).

N° 34 (inv. 70-3-23)

Bande constituée d'une feuille souple de bronze décorée ; long. cons. : 237 mm ; haut. : 52 mm à 53 mm ; ép. : 0,6 mm à 0,7 mm. Bordant les deux longs côtés, prend place une série de perforations circulaires (diam. : 2 mm) faites de l'intérieur vers l'extérieur au moyen d'un perceur en rotation, régulièrement espacées d'environ 12 mm et destinées à la fixation sur un support. Sur le petit côté conservé, deux rivets en bronze maintiennent un demi-cylindre, en bronze également, rigide et plus épais, un peu plus court que la hauteur de la bande (haut. : 45 mm ; diam. : 5,5 mm ; ép. : 1,5 mm) permettant la fixation articulée d'un autre élément symétrique ou d'une autre plaque ou d'un crochet. L'objet est décoré au repoussé avec deux outils différents. À l'aide d'une fine pointe mousse (diam. : 0,5 mm), dans la partie centrale : entre deux lignes droites, deux lignes brisées entrecroisées, et en bordure, une double ligne droite. Avec une pointe plus large aplatie (diam. : 2,5 mm), deux droites encadrant le motif central et trois segments en retour, bordant le petit côté. Cet objet a été roulé sur lui-même et aplati.

L'*oppidum* de Mauressip, à Saint-Côme-et-Maruéjols (Gard), a livré une plaque semblable quoique deux fois moins longue, avec la même ornementation, dans un milieu daté du V^e s. av. J.-C. (Py, 1978, p. 50-51, n° 4). Celle-ci a été identifiée comme un manchon d'épée. Ici, la longueur et la charnière interdisent cette interprétation. On a sans doute affaire à un élément maintenu sur un support, cuir ou tissu épais, ceinture

ou cuirasse. On connaît de telles ceintures dans des tombes de femmes (d'après les autres pièces mobilières) des Abruzzes au VI^e s. av. J.-C. (Cianfarani, 1969, p. 56-59 et pl. XIV), mais dans ce cas ce serait le seul élément féminin du dépôt d'Auzet. Dans le monde indigène de la Sicile de la seconde moitié du VI^e s. av. J.-C. ou de la première moitié du siècle suivant, des plaques semblables sont cousues sur le plastron de la cuirasse (Vassallo, 2006, p. 119 et 121, n° 214), mais cette coutume, comme la précédente, n'est pas attestée pour le moment dans le sud de la France. Il peut aussi s'agir de la décoration de la bandoulière maintenant les deux disques d'un cardiophylax, comme par exemple dans les nécropoles d'Alfedena et Cansono, dans les Abruzzes, au début du VI^e s. av. J.-C. (Tomedi, 2000, p. 46, pl. 32-34). Cette dernière hypothèse est sans doute préférable, car ce type de protection du guerrier est bien connu dans le Languedoc de la fin du premier âge du Fer, par exemple dans la tombe 129 du Peyrou à Agde, Hérault (Nickels *et al.*, 1989, p. 198-199), de Saint-Julien à Pézenas, Hérault (étude en cours), de las Peyros à Couffoulens, Aude (Solier *et al.*, 1976, p. 28), ou sur la statue du guerrier mise au jour à Lattes, en 2003 (Py, Dietler, 2003).

N° 35 (inv. 70-3-20)

Tige en fer plein de section losangique aplatie avec, aux deux extrémités, le départ d'une languette recourbée ; long. tot. conservée : 135 mm ; long. de la partie massive : 111,5 mm ; ép. max. 16 mm sur 19 mm. Cet objet, par sa forme générale, la longueur de la partie centrale correspondant à la largeur d'une main, son épaisseur et sa section à quatre arêtes adoucies facilitant la préhension, paraît correspondre au manipulateur d'un bouclier.

N°s 36 et 37 (inv. 70-1-15 et 70-3-25)

Deux morceaux de feuille de bronze épaisse de 0,7 mm (dim. max. : 103 mm sur 90 mm et 93 mm sur 70 mm). Chacun des deux présente un bord et, non loin de lui, une perforation circulaire de 3,4 mm de diamètre. Ils ont été écrasés, les fissures profondes et écartées en font foi ; cet objet devait donc posséder un certain galbe à l'origine ; peut-être s'agit-il d'un placage de cuirasse ou de bouclier.

ÉLÉMENTS DE HARNACHEMENT DE CHEVAL (fig. 9)

Mors

N° 38 (inv. 70-1-12)

Mors de filet en fer incomplet à barre articulée (a) de 85 mm d'embouchure ; les deux éléments de la barre

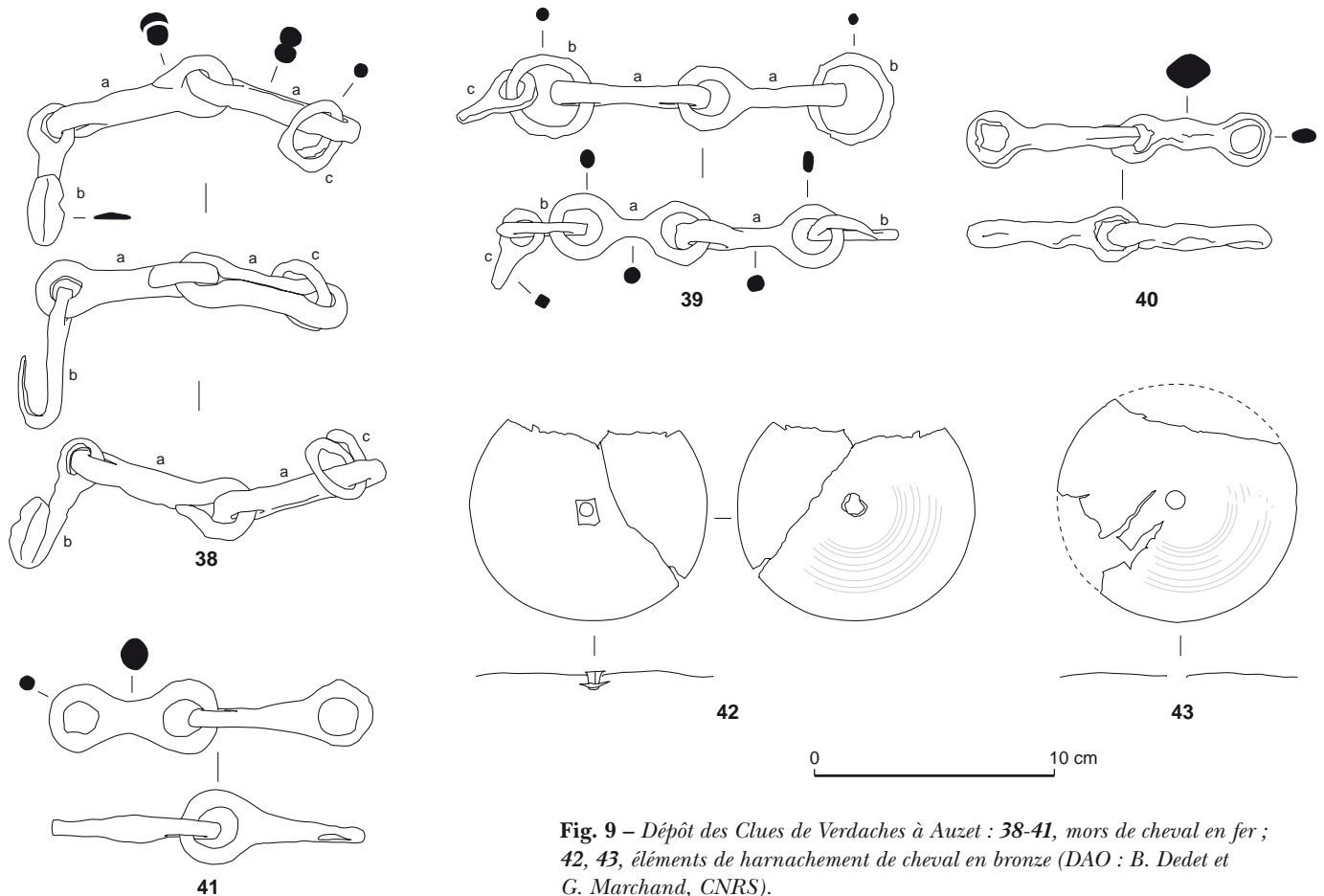


Fig. 9 – Dépôt des Clues de Verdaches à Auzet : **38-41**, mors de cheval en fer ; **42, 43**, éléments de harnachement de cheval en bronze (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

ne sont pas décorés ; d'un côté est conservée la pièce de fixation des guides (b), longue de 60 mm, directement connectée au mors et, de l'autre, le premier anneau de la gourmette (c).

N° 39 (inv. 70-3-21)

Mors de filet en fer incomplet à barre articulée (a) de 65 mm d'embouchure ; les deux éléments de la barre ne sont pas décorés ; des deux côtés est conservé un anneau constituant les extrémités de la gourmette (b) et, d'un seul côté, est conservée la pièce de fixation des guides (c), reliée au mors par un anneau intermédiaire.

N° 40 (inv. 70-3-22)

Mors de filet en fer incomplet à barre articulée de 80 mm d'embouchure ; les deux éléments de la barre ne sont pas décorés.

N° 41 (inv. 70-1-11)

Mors de filet en fer incomplet à barre articulée de 80 mm d'embouchure ; les deux éléments de la barre ne sont pas décorés.

Appliques

N° 42 (inv. 70-1-13)

Applique circulaire et plate, en tôle de bronze épaisse, moulée, avec traces de polissage circulaire sur la face extérieure, mais non décorée (diam. : 102 mm ; ép. : 1 mm). Une perforation centrale (diam. : 7 mm) est occupée par un rivet en bronze de 7 mm de long, de section carrée, à tête non débordante sur la face extérieure. À l'autre extrémité du rivet est enfilé un petit rectangle de tôle en bronze de 8 mm et 10 mm de côté, destiné à maintenir du tissu ou du cuir sur une épaisseur n'excédant pas 3 mm.

N° 43 (inv. 70-3-24)

Applique circulaire et plate, en tôle de bronze épaisse, moulée, avec perforation centrale (diam. : 7 mm) ; traces de polissage circulaire sur la face extérieure (diam. : 99 mm ; ép. : 1 mm).

DATATION

La datation du dépôt des Clues de Verdaches est fixée par plusieurs objets qui constituent des marqueurs chronologiques plus ou moins précis.

Le casque n° 33 est d'un type bien connu au VII^e s. et au début du VI^e s. av. J.-C. (Pflug, 1988, p. 71-73). Le poignard n° 18 et les épées n°s 19 et 20, s'ils relèvent bien du modèle « à antennes et croisière angulaire », trouvent des correspondants dans des sépultures languedociennes datées du deuxième quart ou du milieu du VI^e s. av. J.-C., par exemple les tombes 115 de Saint-Julien à Pézenas et 13, 15, 21 et 27 de las Peyros à Couffoulens (Solier *et al.*, 1976 ; Dedet, Marchand, à paraître).

Un repère plus précis est fourni par la série de sabres et coutelas. Un exemplaire de sabre identique est en effet connu dans la tombe 1 de Gros Ped aux Arcs-sur-Argens, datable de la première moitié du VI^e s. (Bérato *et al.*, 1991, p. 132). Or, cette tombe renfermait également une grande fibule en fer à ressort unilatéral à deux spires, semblable à deux autres exemplaires du gisement funéraire de l'aven de Plérimond à Aups, daté de la première moitié du VI^e s. av. J.-C. et probablement dans le second quart de ce siècle (Boyer *et al.*, 2006, p. 192-193). Et ce dernier site contenait aussi des mors de cheval, en fer, à barre articulée, tout à fait comparables à ceux d'Auzet (*ibid.*), ainsi que des pointes et talons de lance semblables ou fort proches.

Le talon n° 15 est d'un type en cornet simple, présent à Plérimond. Il en est de même pour les pointes de lance, de forme ogivale, à carène moyenne. La longue arête prolongeant chaque aileron sur la douille de l'exemplaire n° 2 est un détail morphologique très particulier, mais justement présent sur trois pointes de Plérimond (n°s 11, 13 et 14). En outre, sur les deux sites, un décor damasquiné marque parfois la base de la douille (n° 13 de Verdaches et n°s 13 et 14 de Plérimond). Les empennages ont une forme très semblable dans les deux gisements, ogivale avec une largeur maximale dans la partie moyenne. En revanche, la longueur totale des pièces, la part relative des empennages, et, pour certains exemplaires, la longueur des douilles montrent une nette différence (tabl. I et II). À Auzet, les

longueurs des pièces se concentrent fortement dans une fourchette très resserrée, entre 280 mm et 350 mm, tandis qu'à Plérimond, elles s'étalent régulièrement, sans groupement particulier, entre 190 mm et 405 mm. De même, la part de l'empennage apparaît-elle très rassemblée sur le premier site, entre 75 % et 80 % de la longueur totale, et, à l'inverse, beaucoup plus étalée, entre 50 % et 80 %, dans le second gisement. Enfin, à Auzet, les douilles sont particulièrement courtes, comparées à beaucoup de celles qui équipent les pointes de Plérimond et aussi celles du Languedoc.

Et, d'ailleurs, la comparaison avec les pointes que livrent les nécropoles languedociennes est instructive au niveau de la datation, comme nous l'avons souligné lors de l'étude de Plérimond (Boyer *et al.*, 2006). Avant le dernier quart du VII^e s. av. J.-C. les très rares exemplaires attestés sont de petites dimensions, 200 mm à 220 mm, avec un empennage de longueur équivalente à celle de la douille, et ils ont une forme ogivale à carène moyenne : Grand Bassin I à Mailhac (Louis *et al.*, 1958), le Peyrou à Agde (Nickels *et al.*, 1989), Saint-Julien à Pézenas (Dedet, Marchand, étude en cours). Ensuite, au cours du premier quart du siècle suivant la longueur de ces pointes a tendance à augmenter. Celles-ci dépassent désormais 240 mm, une grande majorité d'entre elles étant supérieures à 300 mm et certaines atteignant presque 700 mm : Saint-Julien à Pézenas, las Peyros à Couffoulens (Solier *et al.*, 1976 ; Passelac *et al.*, 1981), Grand Bassin II à Mailhac (Janin *et al.*, 2002). Un certain nombre de ces pointes garde une forme ogivale à carène moyenne, mais la plupart d'entre elles présentent une forme triangulaire très allongée, à base rectiligne. La longueur de la douille reste constante, tandis que la part de l'empennage progresse jusqu'à atteindre presque 90 %. Dans le deuxième quart de ce siècle, la fréquence de ces grandes pointes triangulaires diminue fortement, un quart du total environ. On revient à des dimensions plus réduites, la moitié ne dépassant pas 250 mm, et la forme ogivale redevient prédominante : Saint-Julien, las Peyros, Rec de Bragues à Florensac (Rouquette, Michel, 1976) et Saint-Antoine à Castelnau-de-Guers (Houlès, Janin, 1992). Cette tendance se confirme par la suite : après le milieu du VI^e s. av. J.-C., les pointes de petites dimensions et de forme ogivale sont désormais exclusives.

Selon ce schéma évolutif, le lot très homogène d'Auzet peut être placé juste après l'épisode des grandes pointes triangulaires et avant celui des pointes de petites dimensions, c'est-à-dire avant le milieu du VI^e s. av. J.-C. Que signi-

Tabl. I – Principales caractéristiques des pointes de lance du dépôt des Clues de Verdaches à Auzet (Alpes-de-Haute-Provence).

N°	Longueur totale (en mm)	Longueur empennage (en mm)	Part empennage (en %)	Carène	Portion pénétrante empennage (en %)	Forme empennage
1	309	232	75	moyenne	66	ogivale
2	291	225	77	?	?	?
3	283	235	76	moyenne	76	ogivale
4	rest. 303	228	rest. 75	moyenne	63	ogivale
5	rest. 355	280	rest. 80	moyenne	?	ogivale
6	rest. 344	269	rest. 78	moyenne	61	ogivale
7	rest. 297	222	rest. 75	haute	55	ogivale
8	rest. 300	225	rest. 75	moyenne	?	ogivale
9	> 190	?	?	?	?	ogivale
10	> 139	?	?	?	?	?
13	279	?	?	?	?	?

Tabl. II – Tableau comparatif des principales caractéristiques des pointes de lance de l'aven de Plérimond à Aups (Var).

N°	Longueur totale (en mm)	Longueur empennage (en mm)	Part empennage (en %)	Carène	Portion pénétrante empennage (en %)	Forme empennage
2	rest. 198	rest 109	55	basse	82	losangique
3	224	115	51	moyenne	76	ogivale
4	217	129	59	moyenne	74	ogivale
5	190	107	56	moyenne	69	ogivale
6	rest. 230	147	64	moyenne	71	ogivale
7	rest. 243	160	66	haute	51	ogivale
9	298	232	78	moyenne	76	ogivale
10	317	234	74	moyenne	68	ogivale
11	345	272	70	moyenne	61	ogivale
13	264	190	72	moyenne	76	losangique
14	405	319	79	moyenne	64	ogivale

fient les différences observées avec le lot de Plérimond ? En l'état actuel des connaissances, pour une même époque, on ne constate guère de variabilité dans le domaine de l'armement d'une région à une autre dans le sud de la France. Ces différences ne peuvent résulter que d'un léger décalage chronologique, Plérimond semblant se placer juste avant, dans le deuxième quart du VI^e s. av. J.-C. Et, d'autre part, l'absence à Plérimond de sabres, coutelas et couteaux du type de ceux d'Auzet, pourrait ainsi s'expliquer.

Enfin, la grande homogénéité constatée dans chacune des catégories d'objets présentes à Auzet, et en particulier celle des pointes de lance, de la série des sabres, coutelas et couteaux, et des mors de cheval, indique un dépôt unique ou constitué dans un laps de temps très court. D'ailleurs le regroupement du lot sous un amas de pierres le confirme.

LE DÉPÔT DE LA SOURCE DU NOYER À ROQUEFORT-LES-PINS

LE SITE

La Source du Noyer, commune de Roquefort-les-Pins, est située entre Grasse et Nice, à 11 km de la première ville et 17 km de la seconde, au pied même des premiers reliefs montagneux des Préalpes de Grasse – le pic de Courmettes, qui culmine à 1 248 m d'altitude sur le rebord du plateau dominant Vence, se trouve à seulement 4 km au nord-ouest – et à moins de 10 km du littoral méditerranéen. Elle occupe une situation particulière dans les basses gorges très encaissées du Loup, en bordure du cours moyen de ce petit fleuve côtier. Le lieu de découverte est en rive droite, à 70 m environ à l'est de la source et 7 m ou 8 m du cours d'eau, à 70 m d'altitude, contre un talus et au pied d'une barre

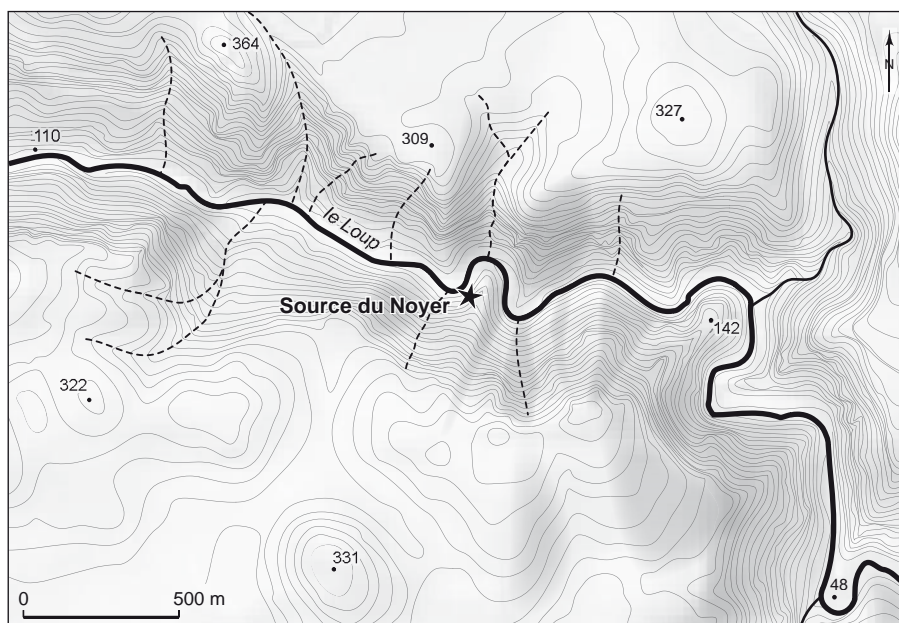


Fig. 10 – Le site du dépôt de la Source du Noyer à Roquefort-les-Pins ;
équidistance des courbes : 10 m (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

rocheuse de 20 m à 30 m de hauteur qui limite la terrasse vers l'amont du versant (fig. 10 et 11).

HISTORIQUE ET CONDITIONS DE GISEMENT

Le dépôt a été mis au jour fortuitement en 1878, lors de l'aménagement d'une terrasse agricole. En 1929, Paul Goby, publiant en détail cette trouvaille, donne de nombreuses précisions sur le site grâce au témoignage de l'inventeur lui-même. Quatre objets métalliques, armes et parure, ont été découverts à 40 cm du rocher et à une profondeur de 75 cm. Il n'y avait dans les terres déblayées ni os ni cendres ni charbons. Il ressort de cette relation que ces pièces ont été trouvées groupées et qu'il ne saurait s'agir du mobilier d'une tombe (Goby, 1929).

MOBILIER

Le lot comprend une pointe de javelot, une paire de cnémides et un bracelet³ (fig. 12 et 13).

3. Dans son *Manuel* réédité en 1927, J. Déchelette émet un doute quant à l'appartenance du bracelet au lot d'objets (« il n'est pas absolument sûr qu'il [le bracelet] ait appartenu au même dépôt »), sans toutefois donner de raison (Déchelette, 1927, p. 209, note 4). Nous suivons P. Goby qui a interrogé l'auteur de la découverte et pour qui la question ne se pose même pas (Goby, 1929, p. 95).

N° 1 (inv. 5334-4 ; 97336)

Pointe de javelot en fer, dont il manque l'extrémité distale et la majeure partie du fil. Elle se compose de trois parties : un empennage très effilé à carène haute, à nervure axiale très proéminente de section ronde, aux ailerons très étroits pourvus de tranchants très peu convexes ; une tige pleine, de section circulaire, plus fine vers la pointe (10 mm) que vers la douille (15 mm) ; une douille tronconique avec recouvrement des deux extrémités de la feuille et deux trous de fixation dans le plan des ailerons. Pas de décor apparent.

Dimensions

- LT conservée : 276 mm ;
- LT restituée : 282 mm ;
- LE restituée : 92 mm ;
- LPP : non mesurable ;
- IE : env. 13 mm ;
- L minimale de la douille : 80 mm ;
- L maximale de la tige : 110 mm ;
- DD : 20 mm ;
- Part de l'empennage : 37 % ;
- Effilement de l'empennage : 14 % ;
- Portion pénétrante de l'empennage : non mesurable.

Cet objet a été détérioré par repliement d'environ 30° à la jonction de la douille et de la tige, et légèrement arqué en sens inverse au niveau de l'empennage ; il a pu servir à trouser les cnémides.

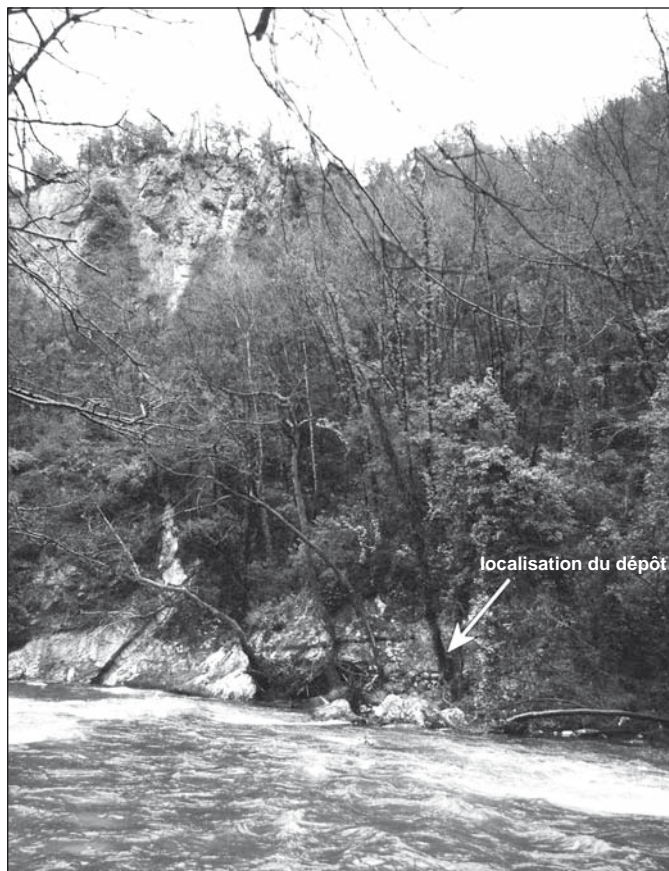


Fig. 11 – Le site du dépôt de la Source du Noyer à Roquefort-les-Pins en 2005, vu du nord (cliché : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

N° 2 (inv. 5334-2 ; 97 337/1)

Cnémide droite non enveloppante, du type à courroies et ébauche de musculature, en tôle de bronze. En développé, la forme générale est celle de l'ove allongé vers la partie inférieure. Les bords supérieur et inférieur sont légèrement déversés. Dans la partie la plus large, du côté gauche, une convexité en forme de calotte épouse le muscle jumeau interne. Elle est délimitée par une nervure saillante curviligne, prolongée à ses deux extrémités par un segment rectiligne. Cette nervure est mise en relief et soulignée par deux gorges. Le pourtour est bordé de 54 perforations carrées, de 2,5 mm de côté, et non ébarbées, réalisées de l'intérieur vers l'extérieur. Celles-ci servent à fixer le rembourrage. Des deux côtés, des perforations un peu plus grandes, de 3,5 mm de diamètre, circulaires et ébarbées, assurent le laçage ; on en compte deux paires en haut et une en bas, pour chaque côté.

Dimensions

L : 283 mm ;

larg. max. développée : 185 mm ;

ép. : de 0,6 mm à 0,8 mm.

Poids : 243 g.

Onze perforations secondaires ont crevé la tôle de l'extérieur vers l'intérieur. Elles présentent une section losangique de même forme mais de taille différente, jusqu'à 14 mm sur 9 mm d'axes. Après ces coups, cette cnémide a été repliée sur elle-même selon son axe longitudinal. Elle a été remise en forme lors de sa restauration.

N° 3 (inv. 5334-1 ; 97337/3)

Cnémide gauche non enveloppante, du type à courroies et ébauche de musculature, en tôle de bronze. Elle est de même forme que la précédente et symétrique, mais la bordure de la musculature est moins marquée. Le bombement de cette dernière présente en outre une légère arête médiane horizontale. Le pourtour est bordé de 47 perforations semblables au précédent objet. Le système de fixation sur la jambe est également identique.

Dimensions

L : 285 mm ;

larg. max. développée : 188 mm ;

ép. : de 0,6 mm à 0,8 mm.

Poids : 235 g.

Cette cnémide a aussi été perforée secondairement, de l'extérieur vers l'intérieur, de 8 trous de formes identiques à la précédente et de taille aussi variée. À l'évidence, ces trous sont provoqués par le même objet perçant. La pointe du javelot du même dépôt correspond d'ailleurs exactement à ces caractéristiques et a donc pu servir pour cela. Cette cnémide a aussi subi un repliement longitudinal semblable. Deux enfoncements dans sa partie supérieure droite peuvent, pour leur part, d'après l'éclatement de la patine, être liés à la découverte.

N° 4 (inv. 5334-3 ; 97 335)

Bracelet en bronze massif, moulé à la cire perdue. Il est ouvert et chaque extrémité est pourvue d'un renflement ellipsoïdal lisse, prolongé par un petit appendice cylindrique strié transversalement. La tige, de section très aplatie, a la forme d'un ruban large dans la partie médiane et amincie à ses extrémités. Elle est décorée de groupes de lignes gravées, longitudinales dans la partie centrale et transversales aux extrémités. Deux de ces derniers groupes contiennent des lignes entrecroisées.

Dimensions

L développée : 211,6 mm ;

diam. max. int. : 57,5 mm.

Poids : 178 g.

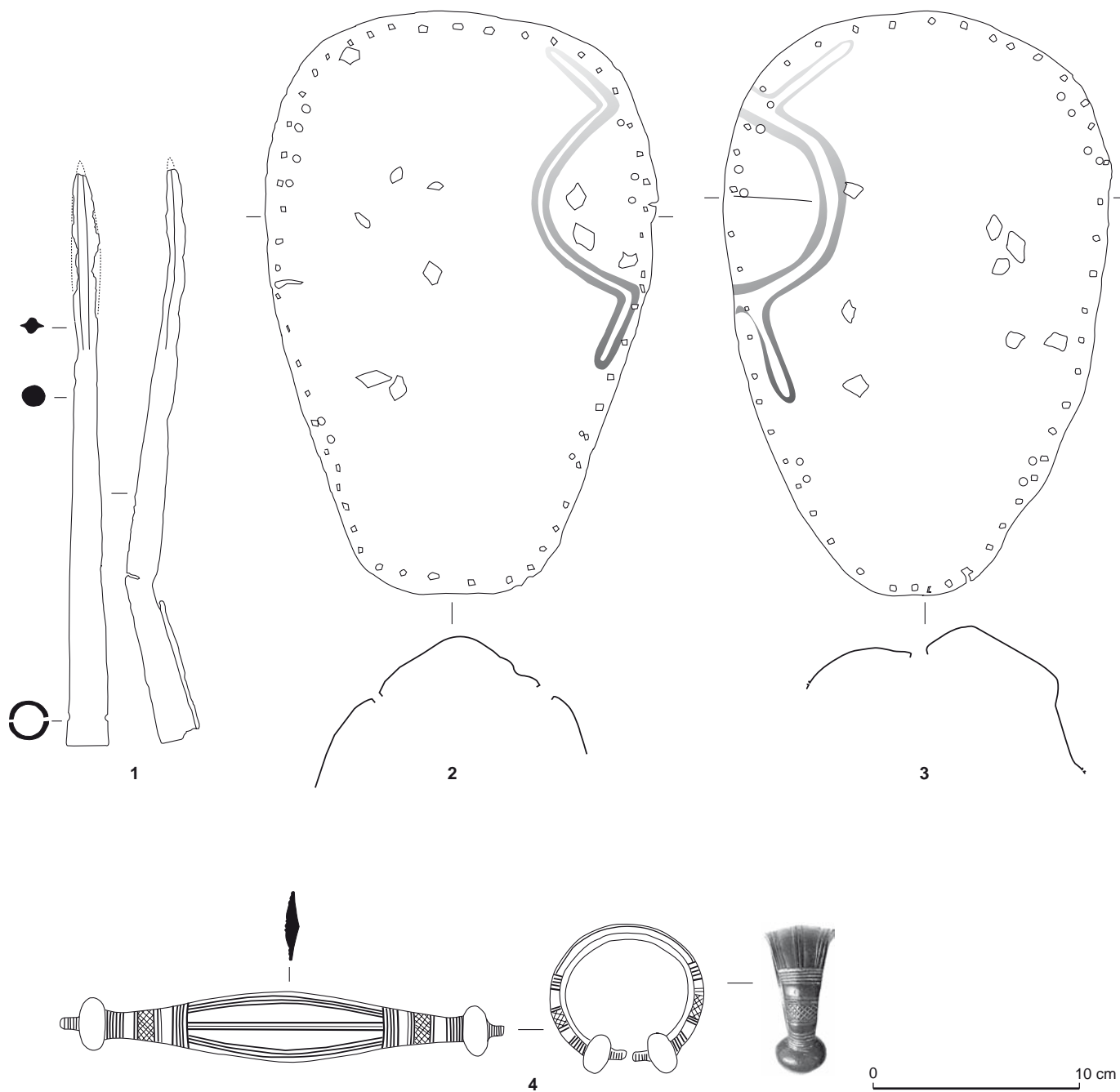


Fig. 12 – Dépôt de la Source du Noyer à Roquefort-les-Pins : **1**, pointe de javelot en fer ; **2, 3**, cnémides en bronze ; **4**, bracelet en bronze (DAO et cliché : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).



Fig. 13 – Dépôt de la Source du Noyer à Roquefort-les-Pins : cnémides en bronze, droite (2) et gauche (3), profils droits (a), faces (b) et profils gauches (c) (clichés : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

DATATION

En France méridionale, le javelot est une arme très rare pendant la Protohistoire. Nous n'en connaissons guère que quatre autres exemplaires indubitables, de longueurs très supérieures toutefois. Ces objets fournissent une fourchette allant de la seconde moitié du VII^e s. av. J.-C. (tombes 7^e et 233 de Saint-Julien à Pézenas : longueurs estimées de 720 mm et 580 mm) à la première moitié du siècle suivant (Plérimond n° 36 : longueur de 431 mm), l'exemplaire de la tombe 2 de la nécropole de Saint-Brès à Trausse (Aude), long de 800 mm, se rapportant au VI^e s. av. J.-C., sans autre précision (Bernat, Rancoule, 1986). À l'image des lances, la longueur révèle peut-être une évolution : le javelot relativement court, comme celui de Roquefort, se placerait après une phase pendant laquelle des armes plus longues seraient utilisées.

Les cnémides peuvent être classées dans le type « b », défini par W. Dehn (1988, p. 178), qui serait, selon cet auteur, une adaptation locale du modèle grec enveloppant et « anatomique », et dans le groupe 3B de C. Clausen (2002, p. 173). Elles évoquent les exemplaires enveloppants « anatomiques » présents en Italie et en Grèce durant tout le VI^e s. (Snodgrass, 1964). Un objet semblable provient de Plérimond (n° 46), daté du deuxième quart du VI^e s. av. J.-C. Ces trois cnémides de Provence orientale sont les seules de ce type connues à ce jour dans le sud de la France. Les autres cnémides de Plérimond appartiennent à deux autres types non enveloppants, l'un à base rectiligne et évocation de la musculature du mollet, l'autre à décor de baguettes, bossettes et perles, défini par W. Dehn (1988) comme « dérivé d'un modèle danubien » présent dans les Balkans après le premier tiers du VII^e s. av. J.-C. Les exemplaires du Languedoc et de Catalogne septentrionale, toujours non enveloppants, datés des trois premiers quarts du VI^e s. av. J.-C., ont un décor encore différent, de simples listels périphériques ou des pastillages, et sont souvent coulés : tumulus B1 du Frouzet à Saint-Martin-de-Londres (Hérault) et tombes 14, 45, 138, 147, 172, 189 et 250 de Saint-Julien à Pézenas (Hérault) ; tombes de Llinars del Vallès, de la Granja Soley dans la province de Barcelone, de Can Canyis, de la Palma et de Mas de Mussols dans la province de Tarragone et de la Solivella dans la province de Castellon (Boyer *et al.*, 2006, p. 201).

Le bracelet de la Source du Noyer n'a pas d'équivalent dans le sud de la France. Cependant, par la forme de ses extrémités, il rappelle le torque en argent de Pallon à Freissinières (Hautes-Alpes), découvert hors contexte

(Willaume, 1991b, p. 214-215). Une série de bracelets en bronze assez proches est aussi attestée dans la vallée du Rhin, dans la région de Colmar et de Fribourg, au VI^e s. av. J.-C., par exemple à Wettolsheim « Ricoh » et Sainte-Croix-en-Plaine (Jeunesse, 1989, p. 84 ; Plouin, 1989).

Les cnémides de la Source du Noyer constituent le point de repère chronologique le moins imprécis. Le rapprochement avec Plérimond indique le deuxième quart du VI^e s. av. J.-C., et le fait que l'on ne rencontre pas de cnémide de ce type en dehors de cette région de Provence orientale implique peut-être une production limitée dans l'espace et sans doute dans le temps. Les autres objets de ce dépôt ne démentent pas cette proposition, le javelot pouvant toutefois se placer au milieu de ce siècle, soit à la même époque que le dépôt d'Auzet.

INTERPRÉTATION DES DÉPÔTS ET MISE EN PERSPECTIVE

Les deux ensembles d'Auzet et de Roquefort-les-Pins, tout à fait comparables par leur situation topographique (fig. 14 et 15), le sont aussi par leur datation, dans la première moitié du VI^e s. av. J.-C. Les nombreuses comparaisons que nous proposons, pour différentes catégories d'objets, avec plusieurs sites du sud de la France bien datés, comme en Provence l'aven de Plérimond et la tombe 1 de Gros Ped, ainsi que les nécropoles languedociennes de Saint-Julien, las Peyros, Saint-Brès et Saint-Antoine sont, à cet égard, éloquentes. Très significatif est également le rapprochement que l'on peut faire avec le tumulus B1 du Frouzet, daté vers le milieu du VI^e s. av. J.-C., où sont associées trois catégories présentes dans les deux dépôts étudiés ici : le javelot, le sabre et la cnémide (Dedet, 1995, p. 280-282). De plus, dans la composition de ces deux dépôts, c'est une même connotation guerrière qui s'affiche sans ambiguïté, bien que l'armement n'implique qu'un seul individu à Roquefort-les-Pins et renvoie à toute une troupe à Auzet. Par ailleurs, dans les deux cas, ces armes se rapportent essentiellement à l'équipement du fantassin : trois objets sur quatre à Roquefort-les-Pins, et trente-trois à trente-six sur quarante-deux à Auzet et, dans ce dernier, les pièces autres que des armes offensives ou défensives concernent le harnachement du cheval, soit encore le guerrier.

Quelle signification donner à ces deux dépôts ?

L'absence de tout reste osseux humain montre clairement qu'il ne s'agit pas de tombes. On pourrait tout d'abord penser à des trophées consécutifs à des batailles.

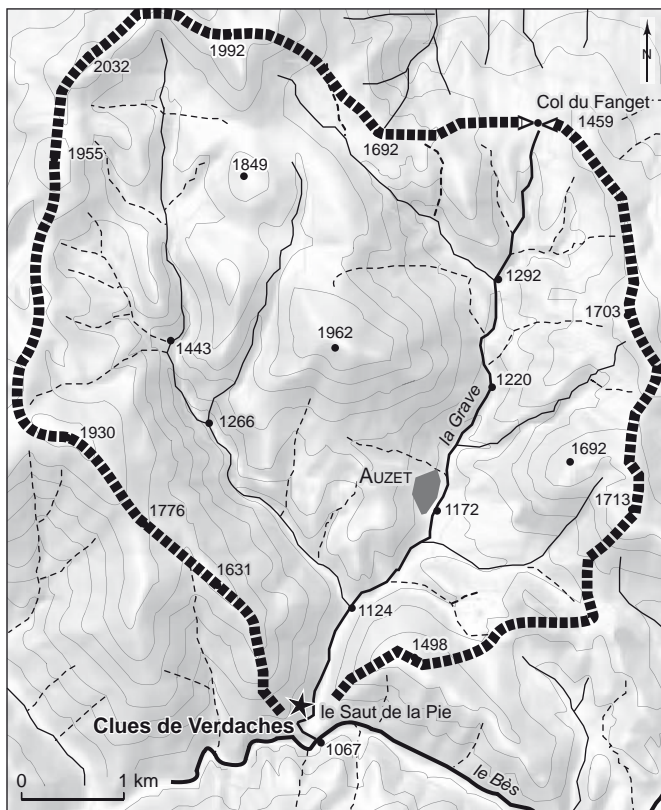


Fig. 14 – Topographie de la vallée d’Auzet et emplacement du dépôt des Clues de Verdaches ; en tirets gras, la ligne de crêtes (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

C’est là une coutume répandue en Grèce à cette époque, où les armes des vaincus sont entassées, en l’honneur des dieux, sur le lieu même du combat (Ducrey, 1999, p. 251). Si l’abondance du lot amassé à Auzet cadre bien avec cette hypothèse, à Roquefort-les-Pins, il s’agirait plutôt d’une action symbolique. Mais, dans un cas comme dans l’autre, ces armes suggèrent la bataille rangée et le corps à corps à la manière des hoplites, un mode de combat fort peu compatible avec la topographie. Pour qui connaît ces lieux, aussi encaissés et accidentés, il n’est guère possible, en effet, d’y envisager une bataille rangée. Ceux-ci sont plutôt propices à des embuscades, mais dans ce cas on utilise des armes de jet, essentiellement à grande portée, arcs et flèches qui sont absents dans les deux lots. Si donc trophée il y a, il faut convenir que l’engagement s’est sans doute déroulé ailleurs, et que les panoplies ont été ramenées à des endroits bien particuliers des territoires des communautés concernées.

Le dépôt des Clues de Verdaches permet d’ébaucher une autre tentative d’interprétation, qu’il sera ensuite

possible d’étendre à celui de la Source du Noyer. En effet, la situation et la géomorphologie environnante sont très significatives (fig. 14). Le secteur du Saut de la Pie est le passage obligé, le plus bas en altitude et le plus aisé, pour accéder à la vallée d’Auzet. Celle-ci constitue un milieu fermé de 6 km de long, de surface modeste, complètement couronné par une ligne de crêtes élevées, avoisinant les 2000 m, sur laquelle court d’ailleurs la limite communale. Cette ceinture ne s’abaisse un peu qu’au nord, au col du Fanget, à 1459 m d’altitude, qui, à la belle saison, permet le passage vers les pays de la haute vallée de la Durance. Le torrent de la Grave sourd à ce col et, avec ses petits affluents, il draine par un axe central l’ensemble de la dépression, du nord au sud, jusqu’aux Clues de Verdaches. Vers le milieu de ce pays, juste en amont des Clues, le cours d’eau presque partout encaissé traverse un secteur plus ouvert aux pentes douces formant des replats cultivables, actuellement siège du village d’Auzet, vers 1200 m d’altitude. On est en présence d’un modèle type de terroir montagnard à la dimension d’une petite communauté humaine, avec des champs près de la rivière, des bois et des alpages. Certes, la commune d’Auzet et ses voisines n’ont pas livré d’autres vestiges de présence humaine de cette époque et il est vrai que les habitats protohistoriques du sud des Alpes restent très méconnus, mais les nombreuses tombes tumulaires du premier âge du Fer attestées dans cette région, les hautes vallées du Buëch et de la Durance et le Queyras, révèlent une densité certaine de l’occupation (Mahieu, Boisseau, 2000).

Le Saut de la Pie, par son étroitesse, est à la fois une porte et une frontière naturelle. C’est dans ce site remarquable à bien des égards, entièrement minéral, avec sa gorge, ses falaises et sa cascade, zone inhospitalière et économiquement inexploitable, qu’a été déposé le lot d’objets métalliques.

Les caractéristiques du site des Clues de Verdaches sont aussi celles du secteur de la Source du Noyer à Roquefort-les-Pins (fig. 15). Celle-ci se trouve à mi-chemin d’un couloir long de 8 km, très encaissé et sinueux, où les méandres de la rivière Loup occupent tout l’espace disponible entre des versants abrupts. On a donc là un lieu tout aussi inhospitalier et impropre à l’agriculture, mais constituant une voie naturelle reliant deux terroirs amènes : en amont, le piémont de Bar-sur-Loup et, en aval, la plaine côtière de Villeneuve-Loubet. Comme à Auzet, sont présents ici des éléments tout aussi marquants du paysage, une rivière, une barre rocheuse, une source pérenne, et cette dernière a pu marquer le terme entre deux entités géographiques et humaines.

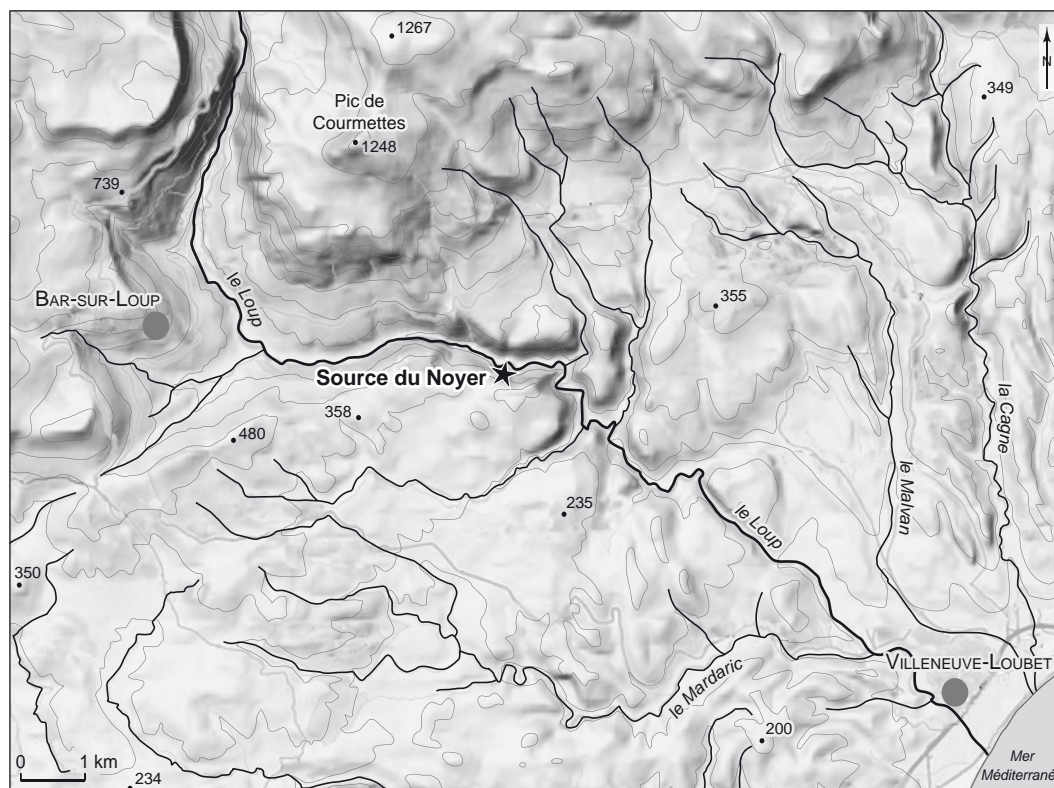


Fig. 15 – Topographie de la vallée du Loup et emplacement du dépôt de la Source du Noyer à Roquefort-les-Pins (DAO : B. Dedet et G. Marchand, CNRS).

Groupe armé ou guerrier seul, tel le héros, la connotation reste la même, celle de la garde du territoire et, dans les deux cas, la situation et la spécialisation plaident en faveur d'une interprétation culturelle : ces dépôts participeraient ainsi à la matérialisation des limites, qu'il s'agisse ou non de trophées commémorant des batailles menées ailleurs. Certes, cet enfouissement d'armes, acte chargé de symbole, était peut-être suffisant, mais il pouvait être complété par quelque aménagement de surface le signalant et en prolongeant le souvenir. Le seul élément appréciable d'un tel dispositif est, à Auzet, une accumulation de pierres surmontant le dépôt. Pour le reste, on ignore tout d'une éventuelle superstructure et les mondes grec et étrusque archaïques nous fournissent des comparaisons de sanctuaires de limites tout à fait sommaires (Polignac, 1984 ; Jannot, 1998, p. 101-104). Quoi qu'il en soit, ces deux dépôts ne marqueraient qu'un moment dans cette préoccupation, celui de la fondation ou plutôt d'une période particulière, sensible et peut-être critique pour les communautés concernées.

En effet, le monde indigène du sud de la France connaît alors, dans la première moitié du VI^e s. av. J.-C., une évolution interne vers une plus grande structuration. De nombreux

indices archéologiques vont dans ce sens. Globalement, le nombre et la taille des habitats augmentent fortement, traduisant une agrégation des populations et un accroissement démographique. Dans beaucoup de ces agglomérations, un urbanisme plus serré est imposé à ce moment-là, signe d'un pouvoir plus contraignant (Py, 1993, p. 93-102 ; García, 2004, p. 53-80). De même, souvent ces villages s'entourent-ils d'un rempart protecteur, symbole de l'appartenance de ses habitants à une même communauté. Les cimetières, parallèlement, suggèrent une hiérarchisation désormais poussée des individus (Dedet, à paraître). Par ailleurs, on constate à cette époque la disparition des dépôts « launaciens », composés d'objets récupérés dans le monde indigène par des rabatteurs qui alimentaient les bronziers étrangers, sans doute étrusques et grecs comme il est couramment admis (Guilaine, 1980, p. 247 ; Morel, 1981, p. 489 ; Gras, 1985, p. 157). L'arrêt de ce phénomène indiquerait que les groupes humains ont alors un meilleur contrôle de leur patrimoine et de leurs ressources, et donc de leur terroir. Tout cela pourrait refléter un espace géographique davantage occupé par des communautés plus structurées qui éprouvent alors un besoin de délimitations entre elles.

D'autre part, on remarque une très forte augmentation du nombre de tombes à arme dans la première moitié du VI^e s. av. J.-C. Le fait est particulièrement notable en Languedoc au travers des nécropoles de las Peyros à Couffoulens (Aude), du Grand Bassin II à Mailhac (Aude), de Saint-Julien à Pézenas (Hérault) et des tumulus des Garrigues héraultaises et gardoises ainsi que ceux des plateaux du sud du Massif central. Le même constat vaut pour la Provence et les Préalpes méridionales avec, dans le Vaucluse, les tumulus 1 et 2 des Trois Quartiers et le tumulus 1 de l'Agnel à Pertuis ; dans le Var, le tumulus 1 de Lambruisse à Rians (Bouloumié, 1990) et la tombe 1 de Gros Ped aux Arcs-sur-Argens (Bérato *et al.*, 1991) ; dans les Hautes-Alpes, les tumulus 1 des Mollards à Ventavon (Mahieu, Boisseau, 2000, p. 9-13), 5 et 9 de Chabestan, des Santons et de Chavignières à Avançon (Courtois, Willaume, 1991 ; Willaume, 1991a). De plus, en Provence orientale, à égale distance d'Auzet et de Roquefort-les-Pins, et contemporaine de ces deux dépôts, la nécropole d'urgence de Plérimond, ne comptant que des adultes et des adolescents à 90 % masculins, associés à de nombreuses armes, suggère un fait de guerre. Alors qu'elles sont exceptionnelles antérieurement, la présence de ces armes témoignerait d'une période troublée, avec des tensions à l'intérieur des villages ou entre les villages eux-mêmes, conflits d'intérêts et de voisinage (Dedet, à paraître).

Certes des dépôts du type de ceux d'Auzet et de Roquefort-les-Pins ne sont guère attestés pour le moment ailleurs dans le sud de la France. Mais, convenons-en, de telles trouvailles, réalisées fortuitement lors de travaux d'aménagements, tiennent du hasard tant elles sont ponctuelles, cachées et discrètes, dans des endroits peu favorables à l'occupation humaine, et relèvent aussi du « miracle », car il faut encore compter avec la bonne volonté des inventeurs. Peut-être la découverte d'une épée du VII^e s. av. J.-C.,

avec son fourreau métallique, dans l'anfractuosité d'une falaise dominant la rive droite des gorges du Gardon, non loin du pont Saint-Nicolas-de-Campagnac à Sainte-Anastasia, dans le Gard (Mohen, 1970), marque-t-elle la même préoccupation. Il s'agit, en effet, d'un lieu de passage privilégié à travers ces gorges, entre les plaines de l'Uzège et les plateaux de la Garrigue nîmoise. Certes ce cas est unique pour le moment en Languedoc, mais cette coutume a pu prendre une autre apparence dans cette région, celle de l'effigie du guerrier armé, isolée, placée à l'extérieur du village, comme les statues de Camp Guiraud à Sainte-Anastasia ou du Valat de Crémal à Corconne, dans le Gard, attribuées au VII^e s. ou à la première moitié du VI^e s. av. J.-C. (Arcelin, Rapin, 2003, p. 196-198). Elle a pu aussi revêtir une autre forme, la tombe isolée d'un défunt armé, dont Corno-Lauzo à Pouzols-Minervois, dans l'Aude (Taffanel, Taffanel, 1960, p. 1-13), Saint-Antoine à Castelnau-de-Guers (Houlès, Janin, 1992) et Rec de Bragues à Florensac dans l'Hérault (Rouquette, Michel, 1976), au milieu du VI^e s. av. J.-C., en sont des exemples.

Les deux dépôts d'Auzet et de Roquefort-les-Pins étudiés ici se placent donc dans un contexte bien particulier de profonde transformation interne des sociétés locales, qui est aussi le moment des premiers contacts économiques de l'arrière-pays provençal avec les Étrusques et les Grecs pendant la première moitié du VI^e s. av. J.-C. Ce sont des communautés plus nombreuses en hommes, plus structurées dans leur habitat comme dans leur territoire, plus hiérarchisées et sous le contrôle d'un pouvoir plus directif. Et c'est l'ensemble de la France méditerranéenne qui apparaît alors comme le théâtre de troubles, sans doute en relation avec cette définition des territoires et avec l'exploitation de leurs ressources économiques, le tout aggravé par les déséquilibres que les interventions des trafiquants étrangers ont dû engendrer.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

AFEAF	Association française pour l'étude de l'âge du Fer.
CAG	Carte archéologique de la Gaule.
DAM	Documents d'archéologie méridionale.
RAN	Revue archéologique de Narbonnaise.

ARCELIN P., RAPIN A.

2003 : « Considérations nouvelles sur l'iconographie anthropomorphe de l'âge du Fer en Gaule méditerranéenne », in *Décors, images et signes de l'âge du Fer européen, Actes du XXVI^e colloque de l'AFEAF, Saint-Denis, 2002*, Tours (coll. Suppl. à la *Revue archéologique du centre de la France*, 24), p. 183-219.

BÉRARD G.

1997 : *Les Alpes-de-Haute-Provence*, Paris, Maison des sciences de l'homme (coll. *CAG, 04*), 567 p.

BÉRATO J., DUGAS F., DUTOUR O.

1991 : « Les tombes protohistoriques de Gros Ped, Les Arcs-sur-Argens (Var) », *DAM*, 14, p. 125-140.

BERNAT P., RANCOULE G.

1986 : « La nécropole à incinération protohistorique de Saint-Brès à Trausse-Minervois (Aude) », *Archéologie en Languedoc*, p. 103-111.

BOULOUMIÉ B.

1990 : « Rites de l'âge du Fer, inhumation et incinération : le mobilier funéraire », in *Voyage en Massalie*, Catalogue d'exposition, Musées de Marseille, Marseille, Edisud, p. 126-139.

BOYER R., DEDET B., MARCHAND G.

2006 : « L'aven sépulcral de Plérimond à Aups, Var (VI^e siècle av. J.-C.) », *Gallia*, 63, p. 171-209.

BRUNAU J.-L., RAPIN A.

1988 : *Gournay -II- Boucliers et lances, dépôts et trophées*, Paris, *Revue archéologique de Picardie* et éd. Errance, 245 p.

CABRERA P.

2000 : « Els primers viatges a l'extrem Occident : Tartessos i la fundació d'Em-

púries », in CABRERA BONET P., SANCHEZ FERNANDEZ C. (DIR.), *Els Grecs a Ibèria : seguint les passes d'Hèracles*, Catalogue d'exposition, Museu d'Arqueologia de Catalunya (Barcelona), Barcelona, Museu d'Arqueologia de Catalunya, p. 69-85.

CIANFARANI V.

1969 : *Antiche civiltà d'Abruzzo*, Catalogue d'exposition, Palazzo Venezia, Roma, De Luca, 86 p. et XCVIII pl.

CLAUSING C.

2002 : « Geschürte Beinschienen der späten Bronze- und älteren Eisenzeit », *Jahrbuch des römisch-germanischen Zentralmuseums Mainz*, 49, p. 149-187.

COURTOIS J.-C., WILLAUME M.

1991 : « La nécropole tumulaire de Chabestan », in *Archéologie dans les Hautes-Alpes*, Gap, Musée départemental de Gap, p. 157-173.

DÉCHELETTE J.

1927 [1913] : *Manuel d'archéologie préhistorique et celtique -3- Premier âge du Fer, époque de Hallstatt*, Paris, Picard, 416 p.

DEDET B.

1995 : « Étrusques, Grecs et indigènes dans les Garrigues du Languedoc oriental au premier âge du Fer : habitats et sépultures », in *Sur les pas des Grecs en Occident*, Paris, éd. Errance, Lattes, ADAM (coll. *Études massaliètes*, 4), p. 277-307.

À paraître : « Sépultures et société dans le sud-est de la France au Bronze final IIIb et au premier âge du Fer », in GUILAINE J. (DIR.), *Du Néolithique à l'Histoire : sépultures et société, Séminaires du Collège de France*, Paris, éd. Errance.

DEDET B., MARCHAND G.

À paraître : *Armes et guerriers en Languedoc et en Provence au Bronze final et au premier*

âge du Fer : équipement, représentation et symbolique.

DEHN W.

1988 : « Eisenzeitliche Beinschienen in Südwesteuropa : eine Ausstrahlung griechischer hoplitenrüstung », *Madriider Mitteilungen*, 29, p. 174-188.

DUCREY P.

1999 : *Guerre et guerriers dans la Grèce antique*, Paris, Hachette Littératures, 318 p.

FILIPPINI A.

2007 : « Les couteaux en fer du sud-ouest de la Gaule (VIII^e-V^e s. a.C.) », in *L'Économie du fer protohistorique : de la production à la consommation du métal, Actes du XXVIII^e colloque de l'AFEAF, Toulouse, 2004*, Bordeaux (coll. Suppl. à *Aquitania*, 14/2), p. 395-405.

GARCÍA D.

2004 : *La Celtique méditerranéenne : habitats et sociétés en Languedoc et en Provence, VIII^e-II^e siècles av. J.-C.*, Paris, éd. Errance, 206 p.

GOBY P.

1929 : « Historique de l'origine de la découverte des cnémides grecques de Roquefort, près Grasse (Alpes-Maritimes) », *Rhodania, Actes du XI^e congrès, Cannes-Grasse, 1929*, p. 91-102.

GRAS M.

1985 : « Aspects de l'économie maritime étrusque », *Ktema*, 10, p. 149-159.

GUILAINE J.

1980 : *La France d'avant la France : du Néolithique à l'âge du Fer*, Paris, Hachette, 295 p.

HOULÈS N., JANIN T.

1992 : « Une tombe du premier âge du Fer au lieu-dit Saint-Antoine à Castelnau-de-Guers (Hérault) », *RAN*, 25, p. 433-442.

JANIN T., TAFFANEL O., TAFFANEL J.,

BOISSON H., CHARDENON N.,

GARDEISEN A., HERUBEL F., MARCHAND G.,

MONTECINOS A., ROUQUET J.

2002 : « La nécropole protohistorique du Grand Bassin II à Mailhac (Aude), VI^e-V^e s. av. n. è. », *DAM*, 25, p. 65-122.

JANNOT J.-R.

1998 : *Devins, dieux et démons : regards sur la religion de l'Étrurie antique*, Paris, Picard, 208 p.

JEUNESSE C.

1989 : « Wettolsheim "Ricoth", Haut-Rhin », in *L'Alsace celtique : 20 ans de recherches*, Catalogue d'exposition, Musée d'Unterlinden (Colmar), Colmar, Musée d'Unterlinden, p. 83-85.

LOUIS M., TAFFANEL O., TAFFANEL J.

1958 : *Le Premier âge du Fer languedocien -II- Les Nécropoles à incinération*, Bordighera-Montpellier, Institut international d'études ligures, 262 p.

MAHIEU E., BOISSEAU B.

2000 : « La nécropole de Ventavon (Hautes-Alpes) : synthèse des différentes interventions et comparaisons », *DAM*, 23, p. 7-75.

MOHEN J.-P.

1970 : « L'épée de Sainte-Anastasie (Gard, France) », *Jahrbuch des römisch-germanischen Zentral Museums Mainz*, 17, p. 56-62.

MOREL J.-P.

1981 : « Le commerce étrusque en France, en Espagne et en Afrique », in *L'Etruria mineraria, Atti del XII convegno di studi etruschie italici, Firenze, Populonia, Piombino, 1979*, Firenze, éd. Leo S. Olschki, p. 463-508.

MOULIN R.

1964 : « Chronique archéologique », *Annales de Haute-Provence, Bulletin trimestriel de la société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, 237, XXXVIII, janvier-mars 1964, p. 51.

1981 : « Une énigme archéologique : la cachette d'armes antiques de la clue de

Verdaches », in *Le Pays de Seyne, Annales de Haute-Provence, Bulletin de la société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence*, 292, p. 25-30.

NICKELS A., MARCHAND G.,

SCHWALLER M.

1989 : *Agde : la nécropole du premier âge du Fer*, Paris, éd. du CNRS (coll. Suppl. à la *RAN*, 19), 498 p.

PASSELAC M., RANCOULE G., SOLIER Y.

1981 : « La nécropole de "las Peyros" à Couffoulens (Aude) : découverte d'un nouveau groupe de tombes », *RAN*, XIV, p. 1-53.

PFLUG H.

1988 : « Korinthische Helme », in *Antike Helme, Sammlung Lipperheide und andere bestände des antikenmuseums Berlin*, Mainz, Römisch-Germanisches Zentralmuseum Mainz, p. 65-106.

PLOUIN S.

1989 : « Les structures circulaires de Sainte-Croix-en-Plaine », in *L'Alsace celtique : 20 ans de recherches*, Catalogue d'exposition, Musée d'Unterlinden (Colmar), Colmar, Musée d'Unterlinden, p. 86-87.

POLIGNAC F. DE

1984 : *La Naissance de la cité grecque : cultes, espace et société, VIII^e-VII^e siècles avant J.-C.*, Paris, La Découverte, 190 p.

PY M.

1978 : *L'Oppidum des Castels à Nages (Gard) (fouilles 1958-1974)*, Paris, éd. du CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, XXV), 361 p.

1993 : *Les Gaulois du Midi : de la fin de l'âge du Bronze à la conquête romaine*, Paris, Hachette, 288 p.

PY M., DIETLER M.

2003 : « Une statue de guerrier découverte à Lattes (Hérault) », *DAM*, 26, p. 235-249.

ROUQUETTE D., MICHEL M.

1976 : « Une tombe protohistorique au Rec

de Bragues à Florensac (Hérault) », *RAN*, IX, p. 203-209.

SALVIAT F.

1967 : « Informations de la circonscription de Provence-Côte d'Azur-Corse (région Nord) », *Gallia*, XXV, 2, p. 383-384.

SNODGRASS A.

1964 : *Early Greek Armour and Weapons from the End of the Bronze Age to 600 b.c.*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 280 p., 37 pl.

SOLIER Y., RANCOULE G., PASSELAC M.

1976 : *La Nécropole de "las Peyros", VI^e s. av. J.-C. à Couffoulens (Aude)*, Paris, De Boccard (coll. Suppl. à la *RAN*, 6), 117 p.

TAFFANEL O., TAFFANEL J.

1960 : « Deux tombes de chefs à Mailhac (Aude) », *Gallia*, XVIII, p. 1-37.

TOMEDI G.

2000 : *Italische Panzerplatten und Panzerscheiben*, Stuttgart, Prähistorische bronzefunde, 120 p., 154 pl.

VASSALLO S.

2006 : « Colle Madore, terre de frontière », in SPATAFORA F., VASSALLO S. (DIR.), *Des Grecs en Sicile... Grecs et indigènes en Sicile occidentale d'après les fouilles archéologiques*, Catalogue d'exposition, Marseille, Palerme, éd. Regione Sicilia, p. 110-125.

VINDRY G.

1978 : « Un siècle de recherches préhistoriques et protohistoriques en Provence orientale (1875-1975) : la Protohistoire », *DAM*, 1, p. 7-76.

WILLAUME M.

1991a : « La nécropole d'Avançon-Chavi-gnières », in *Archéologie dans les Hautes-Alpes*, Gap, Musée départemental de Gap, p. 153-156.

1991b : « Les sépultures du second âge du Fer », in *Archéologie dans les Hautes-Alpes*, Gap, Musée départemental de Gap, p. 205-215.